

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



53323



Distr.  
GENERALE

F/CN.14/413  
3 mai 1968

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

PROJET DE RAPPORT ANNUEL

(26 février 1967 - 29 février 1968)

M68-597

## TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION . . . . .	1	1
TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS LA HUITIEME SESSION		
A. ORGANISATION DU SECRETARIAT . . . . .	2 - 3	2 - 3
Recrutement et formation du personnel . . . . .	2	2
Structure administrative du secrétariat . . . . .	3	2 - 3
B. RESUME DES TRAVAUX . . . . .	4 - 197	4 - 50
Participation des territoires non autonomes aux travaux de la Commission . . . . .	4	4
Planification économique et politiques . . . . .	5 - 14	4 - 5
Etudes économiques . . . . .	15 - 17	6
Coopération économique . . . . .	18 - 34	6 - 10
Bureaux sous-régionaux . . . . .	23 - 34	8 - 10
Commerce extérieur . . . . .	35 - 43	11 - 13
Questions douanières . . . . .	44 - 45	13
Industrie . . . . .	46 - 56	14 - 16
Ressources naturelles . . . . .	57 - 78	16 - 21
Ressources hydrauliques . . . . .	57 - 61	16 - 17
Energie . . . . .	62 - 66	17 - 18
Minéraux . . . . .	67 - 71	18 - 19
Levés et cartes . . . . .	72 - 78	19 - 21
Science et technique . . . . .	79 - 80	21
Transports . . . . .	81 - 91	21 - 23
Télécommunications . . . . .	92 - 99	24 - 25
Agriculture . . . . .	100 - 113	25 - 28
Monnaie et finances . . . . .	114 - 120	28 - 30
Développement social . . . . .	121 - 133	30 - 33
Habitat, bâtiment et aménagement . . . . .	134 - 146	33 - 35
Main-d'oeuvre et formation . . . . .	147 - 154	35 - 37
Administration publique . . . . .	155 - 161	38 - 40
Statistiques et démographie . . . . .	162 - 182	40 - 44
Coopération technique . . . . .	183 - 197	45 - 48

## TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphe</u>	<u>Page</u>
Liste des conférences, réunions, cycles d'études et cours de formation organisés en 1967 . . . . .	-	49 - 50
C. INSTITUT AFRICAIN DE PLANIFICATION ET DE DEVELOPPEMENT (IDEP) . . . . .	198 - 206	51 - 52
D. RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET D'AUTRES ORGANISATIONS . . . . .	207 - 227	53 - 58
E. PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE DE PRIORITE POUR LA PERIODE BIENNALE 1967-1968 . . . . .	228 - 230	59 - 73
Programme provisoire des conférences, réunions, cycles d'études et stages de formation pour 1968 . . . . .	-	74 - 75
F. AMENDEMENTS AU MANDAT DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE ET A SON REGLEMENT INTERIEUR (Note du Secrétaire exécutif . . . . .	231 - 235	76 - 77

## ABREVIATIONS ET SIGLES

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
BAD	Banque africaine de développement
BIRD Banque	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BIT	Bureau international du Travail
CMCF	Campagne mondiale contre la faim
CEE	Commission économique pour l'Europe
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
EACSO	Organisation des services communs de l'Afrique orientale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FISE	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
FMI	Fonds monétaire international
FRI	Fédération routière internationale
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IDEP	Institut de développement économique et de planification
IRES	Institut de recherches économiques et sociales
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OCAM	Organisation commune africaine et malgache
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OIT	Organisation internationale du Travail
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OUA	Organisation de l'unité africaine
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UIOOT	Union internationale des organismes officiels de tourisme
UIT	Union internationale des télécommunications
UNACAST	Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement
UPU	Union postale universelle

## INTRODUCTION

1. Le présent rapport de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) embrasse la période allant du 26 février 1967 au 29 février 1968, c'est-à-dire l'année qui a suivi sa huitième session<sup>1/</sup>. Le Secrétaire exécutif soumet ce rapport au Conseil économique et social, pour que celui-ci l'examine à sa quarante-cinquième session, conformément au paragraphe 17 du mandat de la Commission, tel qu'il a été modifié à sa huitième session<sup>2/</sup>, aux termes de la résolution 1066(XXXIX) du Conseil et dont le texte est désormais le suivant :

"La Commission présentera au Conseil économique et social, une fois par an, un rapport complet sur son activité et ses projets ainsi que sur ceux de tous organismes subsidiaires. Pour les années au cours desquelles la Commission ne se réunit pas en session, le Secrétaire exécutif présentera au Conseil économique et social un rapport complet sur son activité et ses projets, ainsi que sur ceux de tous organismes subsidiaires après approbation par le Président de la session considérée et communication aux Etats membres pour avis et toute modification nécessaire".

<sup>1/</sup> Les activités antérieures de la Commission ont fait l'objet des rapports suivants présentés au Conseil économique et social : Rapport sur la première session (29 décembre 1958 - 6 janvier 1959) Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-huitième session, supplément No.10 (E/3201), Rapport annuel (7 janvier 1959 - 6 février 1960) Ibid., trentième session, supplément No.10 (E/3320), Rapport annuel (7 février 1960 - 18 février 1961) Ibid., trente-deuxième session, supplément No.10 (E/3452/Rev.1), Rapport annuel (19 février 1961 - 3 mars 1962) Ibid., trente-quatrième session, supplément No.10 (E/3586), Rapport annuel (4 mars 1962 - 2 mars 1963) Ibid., trente-sixième session, supplément No.10 (E/3727/Rev.1), Rapport annuel (3 mars 1963 - 2 mars 1964) Ibid., trente-septième session, supplément No.10 (E/3862/Rev.1), Rapport annuel (3 mars 1964 - 23 février 1965) Ibid., trente-neuvième session, supplément No.10 (E/4004), Rapport annuel (24 février 1965 - 28 février 1966) Ibid., quarante-et-unième session, supplément No. 5 (E/4173 et Corr.) et Rapport annuel (24 février 1965 - 25 février 1967) Ibid., quarante-troisième session, supplément No. 5 (E/4354).

<sup>2/</sup> Voir section F. Amendement au mandat de la Commission économique pour l'Afrique, et au règlement intérieur, paragraphes 233 à 237.

## TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS SA HUITIÈME SESSION

## A. ORGANISATION DU SECRETARIAT

Recrutement et formation du personnel

2. A sa huitième session, la Commission a adopté la résolution 184(VIII) sur la répartition équitable et l'africanisation des postes du secrétariat et a constitué un Comité consultatif du recrutement et de la formation, comprenant des représentants des sept pays membres suivants : Cameroun, Dahomey, Maroc, Nigéria, République arabe unie, Tchad et Zambie. Dans le paragraphe 2 du dispositif de la résolution, la Commission invitait le Secrétaire exécutif à appliquer sans retard cette résolution et à convoquer sans délai la première réunion du Comité. En conséquence, celui-ci s'est réuni à Lagos (Nigéria) du 8 au 10 mai 1967 sous la présidence de M. Allison Ayida (également Président de la huitième session de la Commission); des représentants du Cameroun, du Dahomey, du Maroc, du Nigéria, de la République arabe unie, du Tchad et de la Zambie assistaient à la réunion. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies était représenté par le Directeur adjoint du personnel du Siège. Le Gouvernement du Nigéria avait bien voulu accueillir la réunion. Le Comité a adopté un certain nombre de conclusions et de recommandations et a décidé de se réunir à nouveau immédiatement avant la neuvième session (E/CN.14/CSRT/WP.5).

Structure administrative du secrétariat

3. En février 1968, la structure administrative du secrétariat était la suivante :

- a) Le Cabinet du Secrétaire exécutif, dont relèvent le cabinet du Secrétaire de la Commission; les quatre bureaux sous-régionaux [qui sont actuellement les suivants : Afrique du centre : Kinshasa (République démocratique du Congo); Afrique de l'est : Lusaka (Zambie); Afrique de l'ouest : Niamey (Niger); Afrique du nord : Tanger (Maroc)]; le Service de coordination de l'assistance technique; le Service de la coordination des programmes, un Service de l'information. Les relations avec l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) relèvent également du Cabinet du Secrétaire exécutif.
- b) La Division du commerce et de la coopération économique, comprenant : i) la Section du commerce; ii) la Section de la coopération économique; iii) la Section des affaires fiscales et monétaires.
- c) La Division de l'industrie et de l'habitat, comprenant : i) la Section de l'industrie; ii) la Section de l'habitat.

- d) La Division mixte CEA/FAO du développement agricole, comprenant :  
i) la Section de l'économie et de la planification agricole;  
ii) la Section du développement et de la production agricole.
- e) La Division des ressources naturelles et des transports, comprenant : i) la Section des ressources naturelles (divisée en quatre services : ressources minérales; énergie; ressources hydrauliques; cartographie; ii) la Section de la science et de la technologie; iii) la Section des transports et des télécommunications (divisée en deux services : transports et tourisme, et service mixte CEA/UIT des télécommunications).
- f) La Division de la recherche et de la statistique, comprenant :  
i) la Section de la formation et du développement statistique;  
ii) la Section de la démographie et des statistiques sociales (divisée en deux services : statistiques démographiques et sociales et études démographiques); iii) la Section de la comptabilité nationale et des statistiques financières (divisée en trois services : comptabilité nationale; statistiques des finances publiques; statistiques de la monnaie et des prix);  
iv) la Section des statistiques économiques générales (divisée en quatre services : centre de calcul; statistiques du commerce extérieur et intérieur; statistiques de la production industrielle et des transports; statistiques de la production agricole); v) la Section de la recherche économique (divisée en quatre services : analyse économique; projections; planification; études économiques). En outre, la Division assure le contrôle des centres de formation des Nations Unies établis au Caire, à Addis-Abéba, à Dar es-Salaam, à Yaoundé et à Accra.
- g) La Division du développement des ressources humaines, comprenant :  
i) la Section du développement social (divisée en trois services : vie et institutions rurales, et habitat rural; protection sociale; analyse sociale); ii) la Section de l'administration publique (divisée en quatre services : organisation et méthodes; administrations locales; administration financière; personnel et formation); iii) la Section de la main-d'oeuvre et de la formation (divisée en deux services : main-d'oeuvre; éducation et formation).
- h) La Division de l'administration, des conférences et des services généraux, comprenant : i) la Section du personnel; ii) la Section des conférences (divisée en quatre services : traduction, édition, reproduction et distribution, central dactylographique); iii) la Section des finances; iv) la Section des services généraux (divisée en quatre services : voyages et transports, achats et fournitures, enregistrement et courrier; bâtiments et matériel). La Division assure également le contrôle de la bibliothèque et des transmissions.

## B. RESUME DES TRAVAUX

Participation des territoires non autonomes  
aux travaux de la Commission

4. A sa huitième session, la Commission a adopté la résolution 151(VIII) sur la représentation et la participation à ses travaux des populations des territoires non autonomes (Sud-Ouest Africain et territoires sous administration portugaise : Angola, Mozambique et Guinée portugaise). Par la suite, une disparité a été constatée entre les textes anglais et français du dispositif de la résolution, qui touchait le fond même de celle-ci et mettait en question l'exactitude du paragraphe 404 du rapport annuel de la Commission au Conseil économique et social (E/4354-E/CN.14/393). Le Secrétaire exécutif a présenté un rapport sur ce point à la quarante-troisième session du Conseil économique et social et a demandé l'autorisation d'en présenter un nouveau après avoir obtenu des Etats membres de la Commission les précisions nécessaires. En vertu de cette déclaration, le Conseil a remis à sa quarante-cinquième session toute décision quant à la résolution 151(VIII). Sur la demande du Secrétaire exécutif, le Conseiller juridique des Nations Unies a étudié cette résolution et la disparité entre les textes anglais et français. Le 13 décembre 1967, le Secrétaire exécutif a appelé l'attention des Etats membres de la Commission sur cette disparité en leur communiquant l'opinion émise par le Conseiller juridique. On attend les observations des gouvernements.

Planification économique et politiques

5. Au cours de la période considérée, le secrétariat a réalisé des analyses et des études critiques de la structure, des tendances et des principales politiques caractérisant les plans de développement africains. Les résultats de ces analyses et études ont été intégrés dans les diverses études économiques (voir paragraphe 15 ci-dessous) et ont constitué le point de départ d'analyses complémentaires au sein de diverses divisions du secrétariat. Certaines d'entre elles ont été élaborées à la demande des gouvernements des Etats membres [Projet 1 du programme de travail et ordre de priorité : Planification du développement et politiques].

6. Le secrétariat a établi un document intitulé "Propositions relatives à la planification agricole interrégionale en Afrique" (E/CN.14/CAP/34) pour le Cycle d'études sur les problèmes et les méthodes dans le domaine de la planification du développement agricole (Addis-Abéba, 16 octobre -- 7 novembre 1967) organisé, sous les auspices de la Fondation allemande pour les pays en voie de développement et la CEA, par la Division du développement agricole CEA/FAO (voir également le rapport sur l'agriculture).

7. La deuxième session de la Conférence des planificateurs africains s'est tenue à Addis-Abéba du 4 au 15 décembre 1967 [Projet 6 : Conférence des planificateurs africains].

8. A cette session, assistaient 47 participants représentant 25 Etats membres, outre des observateurs de 9 Etats membres de l'Organisation des Nations Unies et de la République fédérale allemande, de 11 organisations internationales et de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP). Les frais de participation de six consultants recrutés aux Etats-Unis, au Canada, en France, au Royaume-Uni et en République fédérale d'Allemagne avaient été pris en charge par ces mêmes pays.

9. L'ordre du jour de la Conférence comprenait les points suivants :  
i) méthodes d'identification des projets; ii) données de base requises pour l'identification des projets; iii) contrôle et exécution des plans; iv) besoins liés à la planification (personnel, formation et recherche); v) élection du Conseil d'administration de l'Institut de développement économique et de planification (IDEP).

10. Les participants ont présenté 23 rapports établis dans leurs pays et un grand nombre d'autres documents avaient été élaborés par le secrétariat, l'IDEP, l'OCAM, les institutions spécialisées et les consultants.

11. Les principales recommandations de la Conférence (voir rapport E/CN.14/407) portaient sur les questions suivantes : évaluation du potentiel de développement, exécution du plan, aide étrangère, besoins en personnel qualifié, création d'un service consultatif de planification au sein du secrétariat, activités de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP).

12. La troisième session du Comité des Nations Unies sur la planification du développement créé par le Conseil économique et social (ECOSOC) se tiendra au siège de la Commission, à Addis-Abéba, du 29 avril au 10 mai 1968. Le secrétariat a établi, sur les problèmes qu'impliquent l'élaboration et l'exécution des plans en Afrique, un document qui sera présenté à la session.

13. Le secrétariat a entretenu des relations avec des universités et des établissements de recherche et a échangé avec eux des publications. Il a d'autre part, au cours de l'année scolaire 1967-1968, organisé à l'Ecole de service social de l'Université Haile Sélassié Ier, à Addis-Abéba, des conférences sur la planification sociale dans la planification globale du développement.

14. A la demande du Gouvernement impérial éthiopien, le secrétariat a fourni une assistance technique pour l'élaboration du troisième plan quinquennal de développement, sous la forme de documents portant sur divers sujets : recommandations sur l'organisation et les méthodes de la planification du développement; suggestions pour l'élaboration d'un manuel des opérations de planification et d'exécution du plan; suggestions pour l'élaboration d'un manuel des opérations et des services administratifs pour la planification; exécution et contrôle de toutes les activités du secteur public; rapport d'exécution sur l'industrie, etc. (voir également les rapports sur l'agriculture, les ressources naturelles, le commerce, la main-d'oeuvre et la formation).

### Etudes économiques

15. Parmi les activités permanentes du secrétariat figurent l'étude périodique des conditions économiques dans la région et l'établissement de rapports, bulletins, etc. sur ce sujet à l'usage des Etats membres [Projet 3 : Etude sur la situation économique de l'Afrique]. Les projets complémentaires suivants ont été entrepris ou réalisés :

- i) Une Etude des conditions économiques en Afrique 1960-1964 (en deux parties) a été terminée et présentée en juillet 1967 à l'ECOSOC à sa quarante-troisième session (E/CN.14/397).
- ii) Pour 1967, l'Etude des conditions économiques en Afrique (E/CN.14/409) est bien avancée et elle sera présentée à la quarante-cinquième session de l'ECOSOC en juillet 1968.
- iii) Les travaux sur le principal projet, qui est l'Etude sur la situation économique de l'Afrique portant sur les années 1950-1964 par sous-région, se poursuivent et de nouveaux progrès ont été accomplis. La publication des autres volumes (vol. II : Afrique du nord; vol. III : Afrique du centre; vol. IV : Afrique de l'est) sera étalée sur 1968.

16. Les bureaux sous-régionaux ont travaillé aux études économiques nationales (services consultatifs) [projet 4]. Ils ont analysé et résumé dans leur rapport au secrétariat les réponses des pays au questionnaire qui leur avait été adressé. Ces renseignements ont été utilisés pour l'élaboration des études économiques.

17. Le Bulletin économique pour l'Afrique, Vol. VI, No.2, a été publié au cours du premier trimestre de 1967; le volume VII, Nos 1 et 2, qui contient sept articles sur l'industrialisation en Afrique, a été révisé et sera publié au cours du premier semestre de 1968 [Projet 5 : Bulletin économique pour l'Afrique].

### Coopération économique

18. Le secrétariat a poursuivi ses activités dans ce domaine, en mettant l'accent sur la création d'un cadre institutionnel de coopération économique à l'échelon sous-régional [Projet 8 : Coopération sous-régionale].

19. En exécution de la résolution 176(VIII) de la Commission, une réunion de 12 Etats membres de la sous-région de l'Afrique de l'ouest a été convoquée à Accra (Ghana) du 27 avril au 4 mai 1967, au cours de laquelle le projet de protocole d'association de la Communauté économique de l'Afrique de l'ouest envisagée, établi par le secrétariat, a été adopté et signé le 4 mai 1967 par les représentants dûment accrédités des Etats membres présents : Côte-d'Ivoire, Dahomey, Ghana, Haute-Volta, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo. Par la suite, la Gambie a également signé le protocole. Le Conseil des ministres intérimaire s'est ainsi trouvé créé. Le secrétariat de la Commission avait également établi des documents sur le commerce, l'industrie, les transports,

l'énergie, l'agriculture, la main-d'oeuvre, la formation et la recherche et l'harmonisation des plans de développement (E/CN.14/WA/ECOP/5 à 14). Le protocole d'association constitue un accord international qui engage ses signataires et le document a été déposé auprès du Secrétaire général des Nations Unies. L'intention de créer une communauté permanente est déclarée dès le préambule du protocole qui, toutefois, ne porte pas création de cette communauté. Son établissement sera la fonction essentielle du Conseil des ministres intérimaire et d'un secrétariat provisoire qui a également été constitué. La première réunion du Conseil des ministres intérimaire composé des 13 signataires a eu lieu à Dakar (Sénégal) du 21 au 24 novembre 1967. Le Conseil des ministres intérimaire, qui était saisi d'un avant-projet préliminaire de traité pour la communauté économique de l'Afrique de l'ouest établi par un consultant recruté par la Commission économique pour l'Afrique (E/CN.14/WA/EC/5), a fixé pour but essentiel à la communauté de s'efforcer d'intensifier la coopération entre Etats membres dans tous les domaines; il a pris des dispositions pour qu'une étude plus poussée permette de déterminer avec précision les mesures nécessaires à la réalisation de l'intégration économique en Afrique de l'ouest. Le secrétariat provisoire doit établir un nouveau projet de traité pour la communauté, ainsi que des études économiques. Après avoir été examinés à des réunions techniques au cours de l'année, ces textes seront présentés au Conseil des ministres intérimaire en novembre 1968 au plus tard.

20. En Afrique de l'est, conformément au programme de travail adopté en 1966 par le Conseil des ministres intérimaire de la communauté économique de l'Afrique de l'est envisagée, la première réunion de la Commission économique intérimaire du Conseil, composée de hauts fonctionnaires de neuf des dix Etats signataires, s'est tenue à Addis-Abéba (Ethiopie) du 30 octobre au 4 novembre 1967 pour mettre au point les modalités d'une coopération économique entre les membres de la communauté, en attendant que celle-ci soit officiellement constituée par voie de traité. Les Etats membres suivants assistaient à cette réunion : Burundi, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Rwanda, Somalie, Tanzanie et Zambie.

21. Le secrétariat de la Commission, en tant que secrétariat provisoire de la communauté, a établi, à l'occasion de la réunion, un certain nombre de documents sur le commerce, la planification, la coopération dans le domaine des transports et des communications, le développement industriel, l'agriculture et l'organisation du secrétariat (E/CN.14/EA/EC/1 à 10). Les recommandations de la Commission économique intérimaire (E/CN.14/EA/EC/11), qui devront être approuvées par le Conseil des ministres intérimaire, ouvrent la voie à d'importantes décisions qui devront être prises en vue de l'harmonisation des politiques des membres de la communauté dans divers domaines. Elles proposent notamment des méthodes pratiques qui permettraient l'élimination progressive des barrières commerciales au sein de la communauté, tandis que des négociations seraient entreprises, visant à la création d'une union douanière intégrale. La Commission a recommandé qu'une première conférence de négociation soit organisée pour l'Afrique de l'est au cours du second semestre de 1968.

22. Un événement qui peut être considéré comme important étant donné les efforts déployés par la Commission pour aider les Etats membres de l'Afrique de l'est à coopérer dans les domaines économique et social, est la transformation, le 1er décembre 1967, de l'Organisation des services communs de l'Afrique orientale en une Communauté de l'Afrique orientale. La cérémonie inaugurale de la Communauté a eu lieu à Arusha (Tanzanie) et les chefs d'Etat des pays adjacents aux pays de l'Afrique orientale y avaient été invités. L'Empereur Haïlé Sélassié d'Ethiopie, le Président Shermarche de Somalie et le Président Kaunda de Zambie y ont assisté en personne, aux côtés des trois chefs d'Etat de l'Afrique orientale. Le Burundi, l'Ethiopie, la Somalie et la Zambie auraient décidé de devenir membres de la Communauté de l'Afrique orientale et il se pourrait que d'autres pays de la sous-région suivent leur exemple. On espère que des dispositions plus souples pourront être prises à l'avenir pour lier la Communauté de l'Afrique orientale à l'organisme intergouvernemental de coopération économique que la Commission s'efforce d'établir pour tous les Etats membres de la sous-région.

#### Bureaux sous-régionaux

23. Les quatre bureaux sous-régionaux de la Commission établis à Kinshasa (République démocratique du Congo), Lusaka (Zambie), Niamey (Niger) et Tanger (Maroc) ont continué d'appuyer les activités du secrétariat, notamment pour ce qui est de l'élaboration de programmes de coopération économique à l'échelon sous-régional, du rassemblement de renseignements et de l'étude de la situation économique. Ils ont également facilité les travaux de missions techniques consultatives et participé à l'organisation de stages de formation, de cycles d'études et de conférences tenus dans leurs sous-régions respectives.

24. Le bureau sous-régional de Tanger a collaboré étroitement avec le Comité permanent consultatif maghrébin, établissant, à la demande de celui-ci, diverses études et rassemblant des données d'intérêt sous-régional. Les études suivantes ont été réalisées :

- i) La forme et le cadre institutionnel de l'intégration économique du Maghreb;
- ii) Propositions en vue de la coopération économique en Afrique du nord;
- iii) Evolution des échanges visibles et du commerce extérieur de chacun des pays de la sous-région;
- iv) Estimation du montant de la formation de capital jusqu'en 1980 et sa répartition par grands secteurs économiques;
- v) Evaluation des besoins et possibilités de formation des cadres jusqu'en 1980;
- vi) Tableaux macro-économiques sur les six pays de la sous-région servant de base aux projections économiques (1964-1980) pour la carte industrielle de l'Afrique du nord;

- vii) Données historiques sur la structure macro-économique et le développement de la sous-région;
- viii) Tableaux contenant des projections jusqu'en 1980 pour les industries extractives, les métaux non ferreux, l'imprimerie, l'édition et les industries annexes, la construction navale et l'électricité, le gaz et les eaux pour le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Libye;
- ix) Demande de produits industriels des pays du Maghreb;
- x) Inventaire des industries privées et publiques [Projet 15 a) : Inventaire des industries africaines ].

25. En 1968, le bureau sous-régional de Tanger se propose de réaliser notamment i) une étude sur la planification économique du développement et l'exécution du plan; ii) une étude des politiques de réforme agraire dans les pays de la sous-région.

26. Le bureau sous-régional de Lusaka s'est consacré à la mise au point de mesures de libération des échanges en Afrique de l'est et a également participé à la préparation de la documentation destinée à la première réunion de la Commission économique intérimaire de la Communauté économique de l'Afrique de l'est proposée qui s'est tenue en octobre et novembre 1967 [à savoir : L'expansion des échanges en Afrique de l'est : schéma d'un programme d'action - Première partie - La préparation et l'organisation des négociations commerciales préalables à l'établissement d'un marché commun (E/CN.14/EA/EC/2), et partie II - Création d'un marché commun en Afrique de l'est (E/CN.14/EA/EC/2/Add.1); la coopération économique en Afrique de l'est. Planification et politique (E/CN.14/EA/EC/3)].

27. Dans le domaine des transports, des relations ont été entretenues avec l'ambassade des Etats-Unis à Lusaka au sujet de l'avancement de l'étude sur les transports en Afrique moyenne entreprise par l'Institut de recherche de Stanford. Tous les gouvernements intéressés ayant maintenant donné leur accord, les travaux ont pu commencer.

28. Le bureau sous-régional de Kinshasa, en collaboration avec l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) a presque terminé l'étude sur la situation économique en Afrique du centre [voir également paragraphe 15 iii) ci-dessus].

29. Le bureau a terminé un inventaire des industries de la sous-région ainsi qu'un inventaire des organismes de promotion industrielle et a fait avancer les dispositions touchant ce domaine, notamment l'établissement du centre d'évaluation et de préparation des projets industriels de Kinshasa. Il a entrepris les travaux préparatoires à la création d'un centre de promotion industrielle dans des pays de l'UDEAC, à Brazzaville, à la suite de la décision prise par les chefs des Etats membres de l'UDEAC. Il a pris également des mesures utiles en faveur de la petite industrie. Le bureau

a collaboré avec divers experts qui se sont rendus en Afrique du centre et a participé à la rédaction des études sectorielles qui serviront de base à l'étude sur l'harmonisation des industries dans la sous-région, que dirigera l'IRES.

30. Le bureau a contribué à l'étude de l'IRES sur la coopération instaurée en Afrique du centre pour les questions monétaires et commerciales.

31. Il a également contribué à dresser l'inventaire, en cours, des institutions de recherche et de formation scientifiques ainsi qu'à la répartition et à la sélection des candidats pour les bourses accordées aux citoyens de la République démocratique du Congo. Le bureau a également collaboré régulièrement avec le bureau du PNUD à Kinshasa et avec les services gouvernementaux compétents pour établir le programme de l'assistance technique présenté par la République démocratique du Congo. Des services consultatifs continuent d'être fournis aux gouvernements de la sous-région dans le domaine de la comptabilité budgétaire et publique.

32. Aucun progrès n'a marqué la question vitale de l'élargissement de la coopération économique entre l'UDEAC et la République démocratique du Congo, depuis la réunion de 1966 sur la coopération économique sous-régionale qui s'est tenue à Brazzaville.

33. Le bureau sous-régional de Niamey a communiqué au siège de la Commission des informations sur les besoins particuliers des pays de la sous-région en assistance technique, et a en outre continué de resserrer les relations établies avec les organismes intergouvernementaux existant dans la sous-région (notamment les commissions pour la mise en valeur des bassins fluviaux); il a d'autre part prêté son concours à des Etats membres et au Conseil de l'Entente pour une expérience directe de commercialisation de la viande entre le Niger, la Haute-Volta et le Ghana. Des services consultatifs ont été fournis au Gouvernement du Niger pour la rédaction de demandes d'assistance à la FAO et au Programme alimentaire mondial.

34. Le Gouvernement a reçu une aide pour la préparation de ses comptes nationaux, la formation de cadres moyens et la révision du plan quadriennal de développement. Le Centre consultatif pilote des petites industries, créé par la Commission à Niamey, est en progrès. Il a dressé un répertoire des industries de la sous-région [projet 15 a)], et des mesures sont prises en vue de la coordination des activités du centre avec celles de l'ONUDI et du PNUD. Le bureau s'est efforcé d'amener les gouvernements à appliquer les recommandations des missions allemande et française sur l'intégration des systèmes de transport de la sous-région. En ce qui concerne la monnaie et les finances, le bureau a entrepris un recensement des législations des pays de la sous-région en matière d'investissement. Des projets de réforme de la fonction publique au Niger, en Haute-Volta, en Mauritanie et au Mali ont, d'autre part, retenu son attention. Il a enfin participé à l'organisation des réunions consacrées à la création de la communauté économique de l'Afrique de l'ouest envisagée.

### Commerce extérieur

35. Comme au cours des années précédentes, les activités de la Commission en ce domaine ont été consacrées, dans la période considérée, au commerce extérieur de l'Afrique aussi bien qu'aux échanges intra-africains.

36. En ce qui concerne le commerce extérieur [projet 10 b) : Perspectives d'augmentation des échanges entre pays africains et non africains], le secrétariat a poursuivi trois études sur les sujets suivants : i) perspectives d'augmentation des échanges entre l'Afrique et les pays à économie planifiée; ii) perspectives d'augmentation des échanges entre l'Afrique et l'Asie; iii) perspectives d'augmentation des exportations de l'Afrique vers l'Europe de l'ouest. La première doit être terminée vers le milieu de 1968. Il existe déjà un avant-projet de la deuxième; celui-ci sera développé et on prévoit que l'étude sera achevée à la fin de 1968. Pour ce qui est de la troisième, les travaux réalisés permettront sous peu l'établissement d'un avant-projet et on compte qu'elle sera également terminée vers la fin de 1968. Enfin, l'Université de Strathclyde (Ecosse) a entrepris une étude des perspectives d'augmentation des exportations de l'Afrique vers l'Amérique du Nord. L'avant-projet doit être adressé au secrétariat pour observations au cours du premier semestre de 1968; l'étude doit être terminée à la fin de l'année.

37. Le secrétariat a établi les chapitres sur l'évolution du commerce extérieur de l'Afrique pour l'Etude des conditions économiques en Afrique 1960-1964 (E/CN.14/397) et pour l'Etude des conditions économiques en Afrique 1967 (E/CN.14/409); il a également prêté son concours pour la rédaction d'un certain nombre d'autres chapitres [projet 9 : Etude du commerce extérieur]. D'autre part, au titre du même projet, le numéro 17 de l'Aperçu du commerce extérieur a été mis au point et doit être publié en 1968. Une partie des éléments du No 18 ont été rassemblés et la rédaction doit en être achevée en janvier-février 1968.

38. La préparation de la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui doit se tenir à la Nouvelle-Delhi du 1er février au 25 mars, a représenté l'essentiel des activités du secrétariat dans le domaine des échanges extérieurs de l'Afrique. Un document sur l'évolution récente du commerce extérieur de l'Afrique a été présenté à la réunion préparatoire de la CNUCED II tenue par le groupe africain du 6 au 7 octobre 1967 à Alger, préalablement à la Réunion ministérielle du Groupe des soixante-dix-sept (10-25 octobre). Le secrétariat a également prêté ses services à cette réunion.

39. Le document élaboré pour la réunion d'Alger a été considérablement développé pour être présenté à la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Il contenait un chapitre sur l'évolution générale récente des exportations et des importations de l'Afrique, suivi de deux autres sur les exportations de produits

primaires et les exportations de demi-produits et d'articles manufacturés de l'Afrique (E/CN.14/UNCTAD II/1). Ont été également soumis à la CNUCED II des documents traitant des sujets suivants : obstacles tarifaires et autres pour certains produits dont l'exportation présente un intérêt pour l'Afrique (E/CN.14/UNCTAD II/2); coopération internationale pour le financement du commerce et du développement (E/CN.14/UNCTAD II/3); coopération économique en Afrique (E/CN.14/UNCTAD II/4); ainsi qu'une Note consultative (E/CN.14/UNCTAD II/5). Le secrétariat a également prêté ses services au groupe africain assistant à la réunion de la Nouvelle-Delhi.

40. Pour ce qui est des échanges intra-africains [projet 10 a) : Perspectives d'augmentation des échanges entre pays africains], des documents ont été établis pour des réunions sur la coopération économique en Afrique de l'est et en Afrique de l'ouest.

41. En ce qui concerne l'Afrique de l'est, un document sur l'expansion des échanges dans la sous-région, présentant le schéma d'un programme d'action (E/CN.14/EA/EC/2 et Add.1) a été rédigé pour la première réunion de la Commission économique intérimaire de la Communauté économique de l'Afrique de l'est envisagée, qui s'est tenue à Addis-Abéba du 30 octobre au 4 novembre 1967 (E/CN.14/EA/EC/11). La première partie du document portait sur la préparation et l'organisation des négociations commerciales préalables à l'établissement d'un marché commun, et contenait en annexe des informations sur les tarifs douaniers et les restrictions autres que tarifaires dans la sous-région de l'Afrique de l'est; les caractéristiques actuelles de la production industrielle dans la sous-région; le réseau des échanges dans la sous-région; ainsi que des modèles de listes de demandes et d'offres et de listes de concessions tarifaires. La partie II avait pour sujet la création d'un marché commun en Afrique de l'est, notamment les arrangements provisoires en faveur des industries sous-régionales et multinationales, les décisions politiques fondamentales relevant des gouvernements, les éléments à envisager dans un traité portant création d'un marché commun, l'harmonisation des autres politiques gouvernementales, les mesures compensatoires en faveur des partenaires moins développés et les institutions.

42. Pour l'Afrique de l'ouest, une étude préliminaire avait été présentée à la Réunion sous-régionale sur la coopération économique en Afrique de l'ouest, tenue à Niamey du 10 au 22 octobre 1966; elle contenait une liste de produits susceptibles de faire l'objet d'échanges accrus en Afrique de l'ouest (E/CN.14/WA/ECOP/3). Dans le prolongement de ces travaux, un autre document avait été soumis à la Conférence sous-régionale sur la coopération économique en Afrique de l'ouest tenue à Accra du 27 avril au 4 mai 1967 (voir rapport E/CN.14/399); sur un projet d'étude sur les échanges de l'Afrique de l'ouest (E/CN.14/WA/ECOP/7). Un document intitulé "Propositions préliminaires sur les possibilités de libéralisation des échanges commerciaux et des paiements dans l'Afrique de l'ouest" (E/CN.14/WA/EC/2)

a été présenté à la première réunion du Conseil des ministres intérimaire en vue de la création d'une communauté économique de l'Afrique de l'ouest, tenue à Dakar du 21 au 24 novembre 1967.

43. Comme chaque année depuis 1962, deux cours mixtes CEA/GATT, de formation en commerce extérieur et en politique commerciale, destinés à des fonctionnaires africains francophones et anglophones ont eu lieu respectivement à Dakar et à Lusaka au cours du dernier trimestre de 1967.

#### Questions douanières

44. En matière douanière, le programme de normalisation des tarifs dans l'ensemble de la région étant presque terminé, l'accent a été mis sur le rassemblement des données tarifaires nécessaires à l'expansion des échanges sous-régionaux. Les seuls pays qui n'aient pas encore pris de mesures pour adopter une nomenclature tarifaire normalisée sont la Somalie et la Zambie. En fait, le programme de travail de 1967-1968 a été en grande partie consacré à la mise en pratique de la normalisation. En particulier, il a fallu compléter l'étude des courants commerciaux au sein de la sous-région de l'Afrique de l'est en fournissant des données tarifaires comparables sur les marchandises échangées entre les membres de la communauté économique de l'Afrique de l'est envisagée. On a proposé, en première étape, pour l'expansion des échanges au sein de la sous-région, une série de négociations commerciales en vue de la réduction des tarifs appliqués par les membres entre eux, dans les limites de contingents douaniers. En conséquence, on a entrepris de recueillir des données sur les droits imposés par les pays sur les produits qui feront l'objet de ces négociations commerciales, et pour lesquels il conviendra ultérieurement d'établir un tarif extérieur commun.

45. La portée des études douanières a dû être étendue aux effets sur les exportations africaines à l'extérieur de la région des concessions octroyées par les quatre principaux marchés (Etats-Unis, Communauté économique européenne, Royaume-Uni et Japon) au titre des négociations Kennedy. Cette étude se présente sous la forme de tableaux détaillés indiquant les droits de douane imposés dans ces quatre marchés, avant et après les négociations Kennedy, sur la plupart des produits offrant un intérêt immédiat ou potentiel pour le commerce d'exportation de l'Afrique (E/CN.14/UNCTAD II/2). Ces informations ont pour objet de faciliter les négociations des pays membres de la Commission économique pour l'Afrique, et toutes autres mesures qu'ils pourraient prendre en ce qui concerne les produits présentant pour eux un intérêt particulier [Projet 89 : Etudes, administration et formation en matière douanière].

## Industrie

### Tendances générales

46. Le taux de croissance de la production industrielle s'est maintenu, dans la région, à un niveau élevé entre 1965 et 1966, mais en 1967 il s'est trouvé réduit dans plusieurs pays en raison de facteurs d'ordre social et politique. Un chapitre sur les principales caractéristiques de la structure de l'industrialisation en Afrique a été rédigé dans l'Etude des conditions économiques en Afrique 1960-1964 (E/CN.14/397). Un autre chapitre exposant les réalisations industrielles les plus importantes intervenues dans la région a été mis au point pour la prochaine Etude des conditions économiques en Afrique 1967 (E/CN.14/409).

47. Dans le domaine du développement industriel, le secrétariat a poursuivi les études préliminaires de viabilité entreprises antérieurement en Afrique du nord et en Afrique du centre, conformément à la résolution 153(VIII) de la Commission. Les événements inopinés survenus au Moyen-Orient ont freiné les progrès, mais on espère que vers le milieu de 1968, on aura terminé une soixantaine des études intéressant les principaux secteurs industriels. Des études plus ou moins approfondies sont également en cours, portant sur les transports, l'énergie et d'autres domaines liés à l'industrialisation. De même que celles qui avaient été précédemment consacrées à l'Afrique de l'est et de l'ouest, les études industrielles comprendront notamment une analyse des marchés existants et de leurs tendances, une description de la structure industrielle présente, un exposé des possibilités d'implantation industrielle, à court et à long terme, offertes à certains pays dans le cadre de marchés nationaux, multinationaux et sous-régionaux, et des projections de la demande jusqu'en 1980. [Projet 14 : Harmonisation des programmes de développement industriel].

48. Une étude sur l'harmonisation des industries, fondée en partie sur les conclusions des études préliminaires de viabilité concernant l'Afrique de l'ouest et en partie sur les modifications qui y ont été apportées, doit être terminée en avril 1968. L'étude, élaborée à l'aide des techniques économétriques, présente une méthode possible d'harmonisation du développement industriel en Afrique de l'ouest, compte tenu des relations entre industries et de la nécessité de parvenir à un équilibre des échanges au sein de la sous-région. Les résultats de l'étude doivent être présentés en 1968 au Conseil des ministres intérimaire de la communauté économique de l'Afrique de l'ouest envisagée, ou à un organisme subsidiaire approprié. Des missions ont été constituées, avec l'aide technique et financière de gouvernements donateurs, pour réaliser des études sur cette question en Afrique du nord et en Afrique du centre. [Projet 14 : Harmonisation des programmes de développement industriel].

49. Le secrétariat a pris les dispositions voulues avec des Etats membres et avec un bureau d'études dont les services lui ont été fournis par le Royaume-Uni, pour que soit entreprise, au début de 1968, une étude préliminaire de viabilité touchant l'implantation, sur le plan inter-sous-régional,

d'industries de pré-fabrication d'ouvrages en cuivre. Il donne ainsi suite à la demande formulée par les participants à la Réunion sous-régionale sur la coopération économique en Afrique de l'est, tenue à Lusaka en 1965 (E/CN.14/246, paragraphe 9) [Projet 14 : Harmonisation des programmes de développement industriel et projet 8 : Coopération économique sous-régionale].

50. Le bureau sous-régional de Kinshasa a achevé l'inventaire des industries implantées en Afrique du centre. Pour les autres sous-régions, l'inventaire est plus ou moins avancé, mais on espère que dans deux d'entre elles, il sera achevé en 1968 [Projet 15 a) : Inventaire des industries africaines].

51. A la suite de la Conférence d'industriels et de financiers tenue en janvier 1967, et conformément à la résolution 153(VIII) de la Commission, le secrétariat a terminé une étude sur la création de centres multinationaux de promotion industrielle. L'étude porte notamment sur les points suivants : conditions propres à une promotion industrielle multinationale; fonctions, fonctionnement et organisation des centres; statuts, personnel, emplacement et financement; relations entre les centres multinationaux et les centres nationaux et autres organismes, dont les conseils des ministres des communautés économiques sous-régionales envisagées; liaison avec les centres d'information industrielle des pays industrialisés. L'étude doit être présentée à la Conférence sur l'industrie et les finances qui doit se tenir à Addis-Abéba du 25 au 27 mars 1968, conformément à la résolution 154(VIII) de la Commission. Parmi les participants à cette réunion, on comptera des représentants des Etats membres de la Commission, des chambres de commerce et d'industrie africaines, et de diverses institutions et organisations internationales, ainsi que des industriels et des financiers des pays industrialisés [Projet 15 b) : Mesures en faveur du développement industriel; projet 16 : Mesures en faveur des institutions de développement industriel].

52. Le secrétariat a consacré une attention croissante au domaine des petites industries, bien que l'exiguité des ressources ait freiné les progrès. Le centre sous-régional consultatif des petites industries, récemment créé à Niamey, s'occupe actuellement de repérer des projets et de faire des études préliminaires de viabilité dans trois pays ouest-africains. Plusieurs projets d'implantation de petites industries ont été provisoirement définis et le secrétariat a aidé certains gouvernements, à leur demande, à formuler des projets. Le centre a fait une proposition touchant la création d'un organisme de développement des petites industries qui a été soumise à l'examen du Gouvernement du Niger, pour insertion dans le plan annuel. En marge de ses activités, le centre a pu utilement découvrir quelques Africains capables a priori de devenir chefs d'entreprises. Entre temps, un pays donateur a offert des services d'experts, du matériel, et une bourse pour un fonctionnaire de la Commission en vue d'étoffer les moyens du centre. Des négociations sont actuellement en cours en vue d'obtenir de l'ONUDI l'aide financière supplémentaire qui permettrait d'accepter

ces offres et de faire du centre consultatif un instrument réellement efficace. [Projet 17 : Petites et moyennes entreprises, domaines industriels].

53. A la demande du Gouvernement de la République démocratique du Congo, une mission industrielle de deux membres s'est rendue à Kinshasa en février 1967 pour conseiller le Gouvernement sur la création de petites industries par des chefs d'entreprises congolais. Une assistance analogue a été fournie au Gouvernement impérial éthiopien au sujet de la mise en place de petites industries et une liste des industries qui sembleraient à première vue viables a été établie. [Projet 17 : Petites et moyennes entreprises, domaines industriels].

54. Au cours de l'année considérée, le secrétariat a fourni une assistance technique à plusieurs Etats membres dans divers domaines, outre celui des petites industries, notamment les suivants : rendement du secteur de la construction, sidérurgie, examen critique de projets dans le groupe des industries chimiques, et possibilités de décentralisation dans le tissage mécanique. La RAU, l'Ethiopie et le Dahomey ont bénéficié de cette assistance. Le secrétariat a d'autre part établi pour la République démocratique du Congo un plan pour la création d'un organisme chargé de l'élaboration et de l'évaluation de projets industriels.

#### Exportation de produits manufacturés

55. La Commission a collaboré avec la CNUCED à une étude des possibilités d'exportation des demi-produits et des produits manufacturés de certains pays africains, qui se poursuit. La Côte-d'Ivoire et le Maroc ont été étudiés en 1967. Le secrétariat a d'autre part réalisé une étude préliminaire sur la situation industrielle qui conditionne les échanges en Afrique de l'est, pour essayer de déterminer l'utilité de quelques industries manufacturières essentielles qui joueraient, dès le début, un rôle dans l'expansion des échanges de la sous-région. Les pays englobés dans cette étude préliminaire sont l'Ethiopie, le Kenya, le Malawi, l'Ouganda, la Tanzanie et la Zambie [Projet 10 : Etude des échanges visibles].

56. Un groupe consultatif CEA/FAO sur le développement des industries forestières en Afrique a été constitué au second semestre de 1967.

#### Ressources naturelles

##### Ressources hydrauliques

57. Le secrétariat a commencé les préparatifs en vue d'une réunion inter-organismes sur les problèmes de la main-d'oeuvre dans le domaine de la mise en valeur des ressources hydrauliques en Afrique [Projet 34 : Enquête sur la main-d'oeuvre dans le domaine des ressources hydrauliques].

58. Il a fait le nécessaire pour connaître l'opinion des gouvernements est-africains au sujet de l'institut de mise en valeur des ressources hydrauliques proposé pour la sous-région. L'UNESCO a été pressentie pour prêter son concours. [Projet 36 : Création en Afrique de l'est d'un institut de mise en valeur des ressources hydrauliques].

59. Grâce à la collaboration du Bureau de la coopération technique (BCT) et du Gouvernement des Etats-Unis, des fonctionnaires chargés de la mise en valeur des bassins fluviaux dans des pays d'Afrique de l'ouest ont pu effectuer un voyage d'études aux Etats-Unis. Des fonctionnaires du Cameroun, du Dahomey, de la Haute-Volta, du Mali, du Niger, du Nigéria, du Sénégal, du Tchad et du Togo, ainsi que des représentants des commissions des bassins du Niger et du Tchad ont visité les grands organismes et les principaux projets de mise en valeur des ressources hydrauliques dans les Etats suivants : Tennessee, Texas, Californie, Orégon, Washington et Colorado. Un voyage analogue sera organisé en 1968 pour des fonctionnaires de l'Afrique de l'est [Projet 35 : Bourses et voyages d'études].

60. En coopération avec l'Organisation météorologique mondiale, un cours de formation à l'emploi des instruments hydrométéorologiques, à l'application des méthodes d'observation et à la création d'un réseau hydrométéorologique en Afrique a été organisé à Addis-Abéba du 2 au 20 octobre 1967. Il a été suivi par 36 participants de 20 pays membres [Projet 38 : Stage d'études régional].

61. Un accord bilatéral d'assistance a été obtenu pour une étude de la navigabilité du Niger entre Tossaye (Mali) et Kainji (Nigéria). Les pays intéressés sont les Pays-Bas, le Dahomey, le Mali, le Niger et le Nigéria, les quatre derniers étant membres de la Commission du Niger [Projet 33 : Aménagement des bassins fluviaux internationaux]. Le conseiller régional en ressources hydrauliques a aidé le Ministère éthiopien de la planification à rédiger, pour le troisième Plan de développement de l'Ethiopie, la partie consacrée à la mise en valeur des ressources hydrauliques, l'évaluation des projets proposés et l'amélioration des institutions consacrées à ce domaine. Il a également aidé le Gouvernement du Soudan à préparer de nouvelles mesures pour l'exploitation des lacs réservoirs du Nil.

### Energie

62. Le secrétariat s'est principalement attaché à terminer des études sur les ressources sous-régionales de combustible et d'énergie en vue d'une utilisation plus rationnelle sur le plan multinational. Un rapport sur la possibilité d'interconnecter les réseaux électriques des six pays d'Afrique du nord a été remis aux gouvernements intéressés en 1967. Un projet analogue intéressant le Ghana, le Togo et le Dahomey, entrepris par la Banque africaine de développement, a maintenant atteint le stade des négociations en vue du financement. Des études sur la situation de l'énergie dans chacun des six pays de l'Afrique du centre ont été publiées (E/CN.14/EP/30 et 31) et une réunion intergouvernementale est prévue à Brazzaville

en avril 1968 pour étudier les possibilités de mise en valeur et d'exploitation en commun [Projet 22 b) : Mesures tendant à favoriser l'exploitation à l'échelon des sous-régions et à celui de la région de toutes les formes d'énergie].

63. On a mis au point et soumis aux Etats membres intéressés le rapport d'une mission que le Conseiller régional en énergie électrique a entreprise en 1966 dans huit pays pour étudier les possibilités de coopération multinationale dans l'utilisation de l'énergie. Une étude préliminaire a été faite également sur les possibilités d'exploitation à grande échelle du gaz méthane contenu dans le lac Kivu (Rwanda/Congo) et un rapport a été soumis aux gouvernements intéressés sur d'autres mesures qui pourraient être prises pour mener une étude de viabilité. Enfin, le rapport d'une autre étude préliminaire sur la possibilité de créer un seul grand projet hydro-électrique pour satisfaire les besoins en énergie de la ceinture du cuivre du Katanga, a été présenté à l'examen des Etats membres intéressés.

64. On a fait une étude préliminaire des possibilités d'agrandir, grâce à la participation du Rwanda, de la République démocratique du Congo et du Burundi, la centrale existante de Mururu sur le fleuve Ruzizi, pour desservir les besoins grandissants en énergie des pays membres voisins.

65. Le secrétariat a présenté un document à la Conférence sur la coopération économique qui s'est tenue à Accra du 27 avril au 4 mai 1967 (E/CN.14/WA/ECOP/10/Rev.1) qui contient des propositions détaillées touchant la création d'un organisme intergouvernemental consacré aux problèmes énergétiques en Afrique de l'ouest et un projet de programme de travail dans ce domaine (voir Rapport E/CN.14/399) [Projet 8 - section D : Coopération économique sous-régionale].

66. Des préparatifs sont en cours pour la rédaction en 1968 d'une étude sur les besoins en main-d'oeuvre et les moyens de formation, aux niveaux supérieurs et intermédiaires, en particulier dans le domaine de l'exploitation de l'énergie pétrolière et électrique [Projet 24 : Etude de la main-d'oeuvre dans le domaine de l'énergie].

#### Minéraux

67. Le secrétariat a poursuivi la collecte et la diffusion de renseignements sur les ressources minérales dans le Bulletin des ressources naturelles; il a continué ses études sur les tendances du commerce mondial et régional des minéraux. Un rapport sur les industries extractives africaines a été publié dans l'Etude des conditions économiques en Afrique 1967 (E/CN.14/409) [Projet 49 : Rassemblement et diffusion de renseignements].

68. Une étude sur les besoins et les disponibilités en main-d'oeuvre dans 15 pays africains, et sur les moyens d'enseignement et de formation offerts dans le domaine des industries minérales et de la géologie a été

réalisée avec l'aide de consultants fournis par l'UNESCO et les Etats-Unis. Une fois terminé, le projet de rapport sera adressé aux gouvernements intéressés pour observations et suite à donner [Projet 51 : Etude sur la main-d'oeuvre dans les domaines de la géologie et de la mise en valeur des ressources minérales].

69. Dans le cadre de cette étude, une enquête préliminaire a également été organisée en vue de la création éventuelle d'un ou plusieurs centres régionaux de mise en valeur des ressources minérales [Projet 52 : Création de centres régionaux de mise en valeur des ressources minérales] et de centres d'enseignement supérieur et de formation dans les domaines de la géologie, des mines et de la technique des minéraux [Projet 51 : Etude sur la main-d'oeuvre dans les domaines de la géologie et de la mise en valeur des ressources minérales].

70. Un Cycle d'études sur les métaux et minéraux nouveaux, destiné à des fonctionnaires supérieurs chargés de la mise en valeur des ressources minérales, s'est tenu à Addis-Abéba du 5 au 10 février 1968. Le Cycle d'études a traité des métaux et minéraux rares ci-après qui, ces dernières années, ont pris une grande importance pour la mise au point de techniques nouvelles dans le domaine des sciences nucléaires, spatiales et électroniques : béryllium, césium, columbium, germanium, hafnium, tantale, titane, yttrium, zirconium et terres rares. L'Afrique produit un grand nombre de ces minéraux et représente une source importante d'approvisionnement. Pour des raisons d'ordre financier, 12 pays membres seulement participaient au Cycle d'études. Des consultants du Royaume-Uni, de l'URSS, des Etats-Unis et de la France ont traité respectivement les sujets suivants : 1) géologie, prospection et estimation de quelques-uns des minéraux; 2) extraction, traitement et purification; 3) aspects techniques et utilisations; 4) production, demande et perspectives commerciales. Les participants ont présenté des documents sur les ressources et la production de leurs pays respectifs [Projet 53 : Cycle d'études sur les métaux et minéraux nouveaux].

71. En prévision d'un colloque sur les politiques et la législation minières, le secrétariat rassemble des données pour une étude des accords relatifs à la prospection et à l'exploitation du pétrole et du gaz naturel [Projet 55 : Cycle d'études sur les politiques et la législation minières].

#### Levés et cartes

72. Dans le domaine des levés et des cartes, la Commission s'est principalement arrêtée, à sa huitième session, aux moyens de relever le niveau technique des services nationaux et elle avait en particulier, dans sa résolution 164(VIII), prié le Secrétaire exécutif d'accélérer notamment la création des centres suivants : a) centres régionaux de formation aux techniques des levés aériens [Projet 42]; b) centres communs de services spécialisés en topographie et cartographie [Projet 43]; c) centre complet de recherche sur les levés aériens [Projet 44]. En exécution de

cette résolution, le secrétariat a adressé le rapport de la mission envoyée dans les pays qui avaient officiellement proposé d'accueillir les centres régionaux de formation et les centres communs de services spécialisés, à tous les membres et membres associés de la Commission afin qu'ils puissent l'étudier avant que soit convoquée en 1968 une réunion des gouvernements intéressés. Cette réunion devrait permettre aux gouvernements de se mettre d'accord sur l'emplacement, les projets de chartes et d'accords intergouvernementaux portant création des centres, ainsi que sur la nature et l'importance de la contribution qu'ils sont disposés à apporter à l'installation et au fonctionnement des centres. Un aide-mémoire relatif à la création du centre complet de recherche sur les levés aériens a été rédigé et servira de document de travail dans les échanges de vues avec les organismes nationaux et internationaux intéressés.

73. Des préparatifs sont en cours pour convoquer, en 1968 le groupe de travail sur l'étude et la gestion des ressources naturelles. Il passera en revue les besoins des pays africains pour la mise en valeur de ces ressources et examinera les mesures propres à y répondre. Il traitera aussi de trois projets inscrits au programme de travail 1967-1968 et que la Commission a approuvés, à savoir : projet 21 : Institut chargé de l'inventaire et de la gestion des ressources naturelles; projet 45 c) : Cycles d'études sur les services cartographiques de base en vue de la mise en valeur des ressources; projet 46 : Réunion d'un groupe d'experts de la cartographie régionale.

74. Un expert s'est rendu en République du Congo, en République démocratique du Congo et au Soudan au cours de l'année et a aidé les fonctionnaires intéressés à mettre au point des plans pour le relèvement du niveau technique de leurs services cartographiques en fonction des besoins du développement. Le Conseiller régional en cartographie doit se rendre en République centrafricaine et au Tchad au cours du premier semestre de 1968, dans le même dessein.

75. Le secrétariat a entrepris une étude sur la situation des levés et des cartes en Afrique, pour ce qui est notamment de la géodésie du premier ordre, de la photographie aérienne et de l'établissement de cartes topographiques au 1:50.000 et au 1:250.000. Le rapport sur l'état des cartes topographiques sera prêt à être diffusé aux Etats membres dans la première moitié de 1968. Cette étude traite du temps, des fonds et de la main-d'oeuvre nécessaires pour couvrir l'Afrique des cartes indispensables à la mise en valeur des ressources [Projet 48 : Rassemblement d'une documentation et diffusion de renseignements ; Centre de documentation].

76. Le Centre de documentation et de références cartographiques pour l'Afrique du secrétariat, a reçu pendant l'année environ 1.500 cartes. Un supplément trimestriel au Catalogue des cartes reçues par le Centre continue d'être publié et distribué aux Etats membres et membres associés de la Commission ainsi qu'à tous les correspondants du Centre [Projet 48 : Rassemblement d'une documentation et diffusion de renseignements ; Centre de documentation].

77. Le Centre a établi et publié quelque 300 cartes pour les travaux de recherche et de publication du secrétariat. A la demande de l'UNESCO, il a commencé de dresser une soixantaine de cartes et graphiques destinés à illustrer un manuel pour l'enseignement de la géographie de l'Afrique.

78. Le secrétariat a élaboré un programme de travail quinquennal (1969-1973) en matière de cartes et levés, fondé sur les recommandations de la deuxième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Afrique (E/CN.14/CART/240) et sur les besoins effectifs des services cartographiques africains.

#### Science et technique

79. Depuis le début de 1967, les activités du secrétariat dans le domaine de l'avancement et de l'application au développement de la science et de la technique ont principalement tendu à établir des relations de travail avec d'autres organes des Nations Unies ainsi qu'avec des institutions intergouvernementales. (Voir section D : Relations avec les institutions spécialisées et d'autres organisations).

80. En mars 1967, a eu lieu à Addis-Abéba la troisième réunion consultative entre le Groupe régional pour l'Afrique du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement (UNACAST) et le secrétariat de la Commission (voir rapport E/CN.14/394). Les participants ont passé en revue les activités du Groupe régional et du secrétariat dans le domaine de la science et de la technique. Ils ont également examiné les activités de l'Organisation des Nations Unies en Afrique et la question de la coopération avec l'OUA. Des représentants de cette organisation participaient aux débats. Parmi les sujets d'étude figuraient des recommandations et des propositions relatives à un ordre de priorité dans le Plan mondial d'action de cinq ans qui est mis au point sous les auspices de l'UNACAST. La contribution éventuelle de la région à la prochaine session de l'UNACAST a été envisagée, notamment en ce qui concerne l'avancement de l'enseignement des sciences et la mise en valeur et l'utilisation des ressources naturelles. Deux documents intitulés "L'enseignement des sciences et des techniques en Afrique" (NRT/WP/1) et "Mise en valeur et gestion des ressources naturelles en Afrique" (NRT/WP/2) avaient été élaborés pour la réunion.

#### Transports

81. On a terminé, grâce à un accord bilatéral avec le Gouvernement italien, un rapport sur le développement des transports à l'échelon multinational qui couvre le Soudan, l'Ethiopie et la Somalie; ce rapport s'inscrit dans la série d'études déjà menées par des experts allemands, français et belges. Il a été communiqué aux gouvernements intéressés.

82. L'étude des transports en Afrique de l'est, pour laquelle on avait espéré à l'origine obtenir un financement de la part du Gouvernement du Royaume-Uni, a été remplacée par une étude portant sur le Kenya, la

Tanzanie et l'Ouganda, réalisée sous les auspices du PNUD, la BIRD étant l'organisme d'exécution. D'autre part, une étude de la ceinture du cuivre en République démocratique du Congo, en Zambie, en Tanzanie, au Malawi, au Kenya, en Ouganda, au Rwanda, au Burundi et au Botswana a été entreprise sous les auspices de l'USAID. Les travaux sur le terrain sont déjà bien avancés dans les deux cas.

83. Aux termes d'un accord bilatéral entre le Gouvernement néerlandais et les Gouvernements du Nigéria, du Dahomey, du Mali et du Niger, une étude est en cours sur la navigabilité du Niger entre Tossaye et Yelwa.

84. A la demande de la Commission du bassin du Niger, le secrétariat lui prête son concours pour la réalisation d'une étude préliminaire sur huit liaisons routières envisagées dans la région du bassin du Tchad [Projet 59 : Liaisons de transport internationales en Afrique].

85. Par sa résolution 161(VIII), la Commission a reconnu la nécessité urgente de créer un organisme pour la coordination des politiques et des programmes de transports entre pays voisins à l'échelon sous-régional ou tout autre échelon approprié. En Afrique du nord, un de ces organismes de coordination a déjà été créé pour les quatre pays du Maghreb et fonctionne de façon satisfaisante. Des propositions détaillées relatives à des organismes analogues pour l'Afrique de l'est et de l'ouest et à leur programme de travail ont été présentées à la première réunion de la Commission économique intérimaire de la Communauté économique de l'Afrique de l'est envisagée, tenue à Addis-Abéba en octobre-novembre 1967 (E/CN.14/EA/EC/4) et à la première réunion du Conseil des ministres intérimaire de la Communauté économique de l'Afrique de l'ouest envisagée tenue à Dakar en novembre 1967 (E/CN.14/WA/EC/3) [Projet 70 : Elaboration et application des politiques relatives aux transports].

86. D'autre part, la Conférence sous-régionale sur la coopération économique en Afrique de l'ouest, tenue à Accra du 27 avril au 4 mai 1967, a recommandé (E/CN.14/399) que le comité des transports et des communications de l'Afrique de l'ouest, une fois constitué, accorde la priorité à la réalisation d'une liaison routière praticable en toutes saisons entre les pays de la sous-région. Comme première étape pour l'étude de la possibilité de réaliser l'axe routier ouest-africain recommandé par la Conférence sous-régionale sur la coopération économique en Afrique de l'ouest, on envisage de réunir des groupes de travail intergouvernementaux qui étudieront certaines sections de l'axe [Projet 59 : Liaisons de transport internationales en Afrique; projet 8 : Coopération économique sous-régionale - section D].

87. Une étude des problèmes techniques posés par la liaison des réseaux de chemins de fer ayant des caractéristiques techniques différentes, commencée en 1966, a été terminée (E/CN.14/TRANS/WP.25) [Projet 59 : Liaisons de transport internationales en Afrique].

### Transports aériens

88. A la suite de la réunion organisée par le Gouvernement du Nigéria en avril 1965 sur l'intégration des lignes aériennes ouest-africaines, une aide a été fournie aux pays de la sous-région pour les négociations. Le Ghana et le Nigéria sont convenus de mettre leurs ressources en commun dans les domaines technique et économique. Des progrès ont également été accomplis dans le sens de la création d'une société aérienne multinationale qui engloberait d'autres pays. Pour donner suite à l'étude sur l'intégration des sociétés aériennes du Maghreb faite en 1966, une aide sera fournie aux pays maghrébins pour l'organisation, en 1968, d'une conférence sur la constitution d'une compagnie multinationale [Projet 65 : Développement des transports aériens et organisation des compagnies aériennes sous-régionales en Afrique; projet 8 : Coopération économique sous-régionale].

### Transports maritimes

89. Le secrétariat a participé à un Cycle d'études interrégional sur l'utilisation de containers et d'autres méthodes unitaires pour l'acheminement du fret par les divers modes de transport, qui s'est tenu à Londres du 1er au 12 mai 1967. Il y a soumis un court document, résumant l'expérience limitée des pays africains en ce qui concerne ces nouvelles techniques de manutention. A l'heure actuelle, il semble que l'usage des palettes pourrait être étendu, mais qu'il n'en ira pas de même à brève échéance pour les containers. Une étude de la situation des transports maritimes au Maroc, en Algérie, en Tunisie et en Libye a été terminée et le rapport doit être présenté au début de 1968 aux gouvernements intéressés. Des préparatifs sont en cours pour la convocation en 1968 d'un groupe de travail d'experts des transports maritimes qui étudiera le problème des taux de fret maritime, du développement des transports maritimes et des services portuaires [Projet 67 : Uniformisation et stabilisation des taux de fret maritime; développement du transport maritime].

90. Le secrétariat a continué de se préoccuper de la nécessité de créer des moyens de formation, à l'échelon régional, de cadres supérieurs et intermédiaires dans le domaine des transports, et en particulier de l'institut africain des transports envisagé.

### Tourisme

91. Le secrétariat a achevé en 1967 une étude demandée lors de la Conférence sur la coopération économique en Afrique du nord, intitulée "Le tourisme dans les pays de l'Afrique du nord"; cette étude contient des recommandations sur des mesures coordonnées et des dispositions communes qui pourraient être prises dans la sous-région. Une autre étude, intitulée "Le marché des voyages à l'étranger et la projection du tourisme en Afrique du nord" a été soumise aux gouvernements intéressés au cours du dernier trimestre de 1967. Le secrétariat organisera d'autre part une enquête à pied d'oeuvre sur les possibilités de développement du tourisme en Afrique de l'est [Projet 69 : Développement du tourisme dans les pays africains].

Télécommunications

92. Le service mixte CEA/UIT des télécommunications a poursuivi ses activités touchant le développement du réseau africain de télécommunications.

93. A la deuxième session de la Commission du Plan pour l'Afrique, convoquée à Addis-Abéba du 23 janvier au 8 février 1967 sous les auspices de l'UIT, la question du réseau de télécommunications régional a été débattue en détail. Un plan général de développement du réseau international en Afrique a été publié.

94. Des progrès ont été accomplis dans l'implantation de centres de formation multinationaux en Afrique de l'est et de l'ouest :

a) Les Gouvernements des trois pays de l'ancienne EACSO (Kénya, Ouganda et Tanzanie) ont accepté d'appuyer la création d'un centre multinational à Nairobi;

b) Les pays du Conseil de l'entente (Côte-d'Ivoire, Dahomey, Haute-Volta, Niger et Togo) et de la Commission du bassin du Sénégal (Guinée, Mali, Mauritanie et Sénégal) ont décidé d'établir des centres à Abidjan et Dakar, respectivement. Des demandes vont être adressées au PNUD pour solliciter une allocation préparatoire destinée à l'affectation d'un expert de la formation à chacun de ces projets.

95. Le projet d'aide néerlandais relatif à l'établissement d'une liaison de radiodiffusion sur ondes métriques entre Kigali et Kampala a été approuvé par les trois Gouvernements intéressés. Cette liaison rattachera les deux villes à Nairobi, d'où l'on a accès au grand réseau est-africain. Le 19 octobre 1967, un accord a été signé à l'Ambassade des Pays-Bas d'Addis-Abéba entre les Gouvernements de l'Ouganda et des Pays-Bas, et le 27 octobre 1967 entre les Gouvernements du Rwanda et des Pays-Bas. Le projet est en cours d'exécution.

96. En exécution de la résolution 162(VIII) de la Commission sur le réseau panafricain de télécommunications, le service mixte CEA/UIT des télécommunications a établi un projet de demande à soumettre au PNUD pour la création au sein de la Commission d'un service consultatif des télécommunications comprenant des économistes ainsi que des experts techniques.

97. En exécution de la résolution 163(VIII) de la Commission sur la production d'appareils récepteurs de radio et de télévision à bon marché, les Gouvernements d'Ethiopie et du Nigéria ont adressé conjointement au CCIR de l'UIT une demande en vue de l'établissement des spécifications techniques pour un ou plusieurs modèles de récepteurs de télévision susceptibles d'être produits en grandes quantités à un prix de revient aussi bas que possible. Le CCIR a entrepris les travaux.

98. Des fonctionnaires du secrétariat se sont rendus dans divers États membres pour y recueillir des renseignements et discuter avec les autorités de la possibilité :

- a) d'organiser des enquêtes régionales sur les besoins dans le domaine des télécommunications,
- b) d'établir des centres de formation multinationaux.

99. Les résultats sont à l'étude pour suite à donner.

#### Agriculture

100. Si l'on veut accroître la production agricole et accélérer la croissance économique en Afrique, il faut se préoccuper particulièrement des points suivants :

- a) Participation des exploitations agricoles familiales à la production de certaines cultures permettant d'assurer un régime alimentaire équilibré aux familles rurales et aux travailleurs des villes;
- b) Réorientation du secteur de subsistance vers la production commerciale de récoltes vivrières de base et d'autres denrées agricoles;
- c) Réorganisation du secteur commercial pour diriger la production non plus seulement vers les marchés nationaux mais vers les marchés sous-régionaux et mondiaux;
- d) Expansion du secteur des industries agricoles en fonction des besoins sous-régionaux, compte tenu notamment de la demande croissante dans les centres urbains, de produits alimentaires transformés;
- e) Utilisation de services de spécialistes et de techniciens ainsi que d'institutions pour accroître en valeur et en volume la production destinée à l'exportation;
- f) Perfectionnement des méthodes de collecte et de diffusion, aux services de la planification du secteur public, de renseignements exacts sur l'offre des produits et autres informations pertinentes.

101. Aussi le secrétariat non seulement élabore des études collectives et analyse des programmes, mais se préoccupe encore de repérer et d'exécuter des projets de développement particuliers.

102. Le secrétariat a participé à l'étude sur la Spécialisation et les échanges agricoles intra-régionaux en Afrique du nord /Projet 72 : Spécialisation et échanges agricoles intra-régionaux/. La première partie de cette étude, réalisée en collaboration avec la Division de l'industrie

sous la direction du Professeur Bos, consultant, sera intégrée dans l'"Etude sur l'industrialisation et la coopération économique dans la sous-région de l'Afrique du nord" (voir également les paragraphes du présent document sur l'industrie et la coopération économique). Des données sur l'agriculture et ses rapports avec le secteur industriel au Maroc, en Algérie, en Tunisie, au Soudan, en Libye et en RAU ont été rassemblées. Une étude fondée sur l'analyse des entrées-sorties, notamment sur les techniques d'inversion de matrice, a servi à définir les caractéristiques de la structure des économies nord-africaines notamment en ce qui concerne l'agriculture. Les sections suivantes, à insérer dans cette partie de l'étude, ont été rédigées et les échanges de vues à ce sujet se poursuivent au sein du secrétariat :

- a) La place de l'agriculture dans les économies des pays nord-africains;
- b) Relations interindustrielles en Afrique du nord : industries agricoles;
- c) Les investissements dans l'agriculture en Afrique du nord;
- d) La planification agricole en Afrique du nord;
- e) Niveaux, tendances et projections de la production agricole en Afrique du nord;
- f) Projection de la demande intérieure et extérieure de produits agricoles en Afrique du nord;
- g) Possibilité de créer des industries liées à l'agriculture et coopération économique en Afrique du nord.

L'achèvement de la deuxième partie de l'étude relative à la sous-région de l'Afrique du nord, marquera la fin de la première phase des travaux réalisés au titre du projet 72.

103. Conformément à une décision prise à la Réunion sous-régionale sur la coopération économique en Afrique du centre en avril 1966 (E/CN.14/351-E/CN.14/ECOP/5), une priorité élevée a été attribuée à l'étude de la structure de la production agricole en Afrique du centre. Une étude fondée sur des rapports par produits est en préparation et servira de document de travail à une mission spéciale recrutée par la FAO, la CEA et des donateurs d'aide bilatérale, pour examiner les possibilités de production en vue d'un programme de spécialisation et d'échanges agricoles sur le plan sous-régional [Projet 72 : Spécialisation et échanges agricoles intra-régionaux].

104. Le secrétariat a également rédigé les chapitres relatifs à l'agriculture pour :

- i) Une Etude des conditions économiques en Afrique, 1960-1964 (E/CN.14/397);
- ii) Une Etude des conditions économiques en Afrique, 1967 (E/CN.14/409);

- iii) L'Etude sur la situation économique de l'Afrique, vol. IV, sous-région de l'Afrique de l'est (en deux parties) [ en préparation ].

Dans la troisième des études mentionnées, figure une analyse des progrès réalisés dans le domaine de l'agriculture entre 1956 et 1965 et des plans de développement agricole actuellement en cours en Afrique de l'est. Des notes sur l'Ethiopie, le Kenya, Madagascar, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie ont également été rédigées pour ce projet. En outre, le secrétariat a mis au point et publié le No. 9 du Bulletin de l'économie agricole en Afrique [ Projet 78 : Etude et analyse des progrès réalisés actuellement dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique; projet 3 : Etude sur la situation économique de l'Afrique ].

105. Le secrétariat a continué, avec le concours de fonctionnaires détachés de la FAO, à recueillir des données et à effectuer des travaux sur l'organisation de la recherche, les structures, les programmes et le personnel scientifique à l'intention de plusieurs pays d'Afrique. Des membres du secrétariat se sont rendus au Soudan, au Ghana, au Nigéria du nord, au Kenya, en Ouganda, au Burundi et à Madagascar, et les renseignements obtenus sont actuellement dépouillés et analysés. Une étude intitulée Outline of Basic Information for the Elaboration of Regional Research Programmes on an Ecological Zone Basis for Ghana, Northern Nigeria and Sudan a été établie. Les renseignements recueillis définissent les données écologiques de base nécessaires pour une étude valable de tout programme de recherche, avant la mise en route de son organisation et de son exécution. On se propose d'effectuer des études analogues pour les autres pays de la zone soudanaïenne, en vue d'élaborer des programmes de recherche complets pour cette zone. Dans le cadre de ces études, on a commencé à travailler à l'estimation des besoins de main-d'oeuvre dans le domaine de la recherche : situation actuelle par disciplines scientifiques, degré de spécialisation nécessaire à l'avenir, moyens de formation requis pour atteindre les objectifs fixés [ Projet 75 : Organisation et administration des services agricoles de l'Etat; projet 85 : La recherche agricole en Afrique ].

106. En ce qui concerne le problème de la commercialisation des produits agricoles, des travaux sur le terrain ont été effectués en Ethiopie, au Ghana, en Côte-d'Ivoire, au Niger et en Haute-Volta. Plusieurs propositions formelles ont été présentées aux gouvernements d'accueil, notamment une proposition du Programme alimentaire mondial (PAM) relative à la stabilisation du prix des céréales au Niger; une proposition intéressant le Niger, la Haute-Volta et le Ghana relative à une amélioration de la production de viande; et une proposition du Fonds spécial du PNUD à la FAO pour les pays de l'Entente et le Ghana relative à la commercialisation du bétail et de la viande en Afrique de l'ouest ainsi qu'à un programme de commercialisation des céréales en Haute-Volta et au Niger. Les études entreprises sur les marchés et certains produits en Ethiopie se sont poursuivies [ Projet 73 : Commercialisation des produits agricoles; projet 84 : Elevage et industrie de la viande en Afrique de l'ouest ].

107. Le secrétariat continue de prêter son concours à l'Ethiopian Grain Corporation pour l'application du plan de stockage et de maintien des prix des céréales du Gouvernement éthiopien, qui vient d'entrer dans sa deuxième phase [ Projet 73 : Commercialisation des produits agricoles ].

108. Onze Etats membres ont participé à un Cycle d'études sur les problèmes et les méthodes de planification du développement agricole, organisé conjointement par la Commission et la Fondation allemande pour les pays en voie de développement avec l'aide de la FAO, du 16 octobre au 7 novembre 1967 à Addis-Abéba. Le programme comprenait des excursions sur le terrain au Kenya et au Soudan [Projet 7 a) : Cycle d'études sur les problèmes et les méthodes propres à la planification du secteur agricole].

109. A la demande du Ministère de l'agriculture du Gouvernement impérial éthiopien, le secrétariat a fourni une assistance technique pour l'élaboration du troisième plan quinquennal (1968-1972) auquel il a travaillé en collaboration avec le Ministère du plan et du développement. Le secrétariat a participé également à un Cycle d'études éthiopien sur la mobilisation de l'épargne nationale et les unions de crédit, tenu à Addis-Abéba du 5 au 19 mai 1967 [Projet 75 : Organisation et administration des services agricoles de l'Etat; projet 1 : Planification du développement et politiques].

110. Des enquêtes sur les régimes fonciers ont été effectuées sur le terrain en février et mars 1967 au Ghana, au Sierra Leone, au Libéria et en Gambie pour mettre en évidence l'évolution récente des politiques foncières et des programmes de peuplement agricole [Projet 83 : Régime foncier et réforme agraire].

111. En vue de recueillir les données nécessaires sur l'aspect économique de l'emploi des engrais, le secrétariat suit les démonstrations expérimentales entreprises cette année en Ethiopie dans le cadre de la campagne mondiale contre la faim (CMCF) de la FAO et sous les auspices de l'Institut de recherche et du Service de vulgarisation du Ministère de l'agriculture du Gouvernement impérial éthiopien [Projet 76 : Mesures visant à accroître l'utilisation des engrais].

112. Le secrétariat a établi une bibliographie sur l'aspect économique de l'irrigation, pour rassembler des données en vue d'une étude préliminaire sur l'irrigation en tant que facteur de production et ses aspects économiques [Projet 81 : Aspects économiques de certains intrants dans l'agriculture africaine].

113. Enfin, le secrétariat a participé à un certain nombre de cycles d'études, conférences, réunions et stages de formation organisés par d'autres institutions (voir ci-dessous section D : Relations avec les institutions spécialisées et d'autres organisations).

#### Monnaie et finances

114. Le secrétariat a poursuivi les activités entamées à la suite de la Conférence des gouverneurs des banques centrales africaines (février 1966) ainsi que de la réunion des représentants de la Banque africaine de développement, de l'Institut africain de développement économique et de planification et du secrétariat de la Commission (juillet 1966), au cours desquelles avaient été discutés la forme et l'objet des dispositions

intérimaires nécessaires pour créer l'association des banques centrales africaines proposée et un centre africain de recherches monétaires [Projet 93 : Association des banques centrales africaines].

115. Un certain nombre de banques centrales africaines ont fait des observations sur les dispositions intérimaires envisagées pour l'organisation d'un centre africain de recherches monétaires et sur le projet de statut d'une association des banques centrales africaines. Le comité intérimaire de l'association, composé de représentants de la BAD, de l'IDEP et de la Commission, s'est réuni les 17 et 18 mai 1967 à Abidjan pour étudier les commentaires et observations des banques centrales africaines; il a décidé de réviser le projet de statut de l'association pour le soumettre à la deuxième Conférence des gouverneurs des banques centrales africaines, qui doit se tenir à Accra en 1968. Le secrétariat a continué de prêter ses services au comité intérimaire de l'association.

116. En 1967, un nouveau projet a été entrepris sur la mobilisation de l'épargne nationale en Afrique et son utilisation pour des investissements productifs, ainsi que sur le rôle des institutions financières à cet égard. L'étude porte sur les moyens d'encourager l'épargne et d'éviter les fuites de capitaux, sur l'appréciation des activités des institutions financières africaines et sur la création de nouvelles institutions financières pour le commerce et le développement, notamment de banques de développement [Projet 92 : Mobilisation de l'épargne nationale et son utilisation à des investissements productifs : rôle des institutions financières].

117. Dans le domaine fiscal, les activités du secrétariat en 1967 se sont limitées, faute de ressources suffisantes, à une étude budgétaire et à l'organisation d'un Cycle d'études sur la planification et la gestion budgétaires [Projet 88 a) : Enquêtes budgétaires; 88 b) Formation de fonctionnaires des services budgétaires].

118. En ce qui concerne l'étude budgétaire, on a fait un examen approfondi des modifications intervenues dans la structure des recettes et des dépenses publiques de dix pays africains (Cameroun, République du Congo, République démocratique du Congo, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Haute-Volta, Sénégal, Togo et Tunisie) (E/CN.14/BUD/9). L'objectif en publiant les rapports établis et en s'en servant comme documentation pour des stages et cycles d'études, est de faciliter une croissance équilibrée des recettes et des dépenses des gouvernements.

119. Un Cycle d'études sur la planification et la gestion budgétaires, destiné à l'Afrique du centre, s'est tenu à Kinshasa (République démocratique du Congo) du 9 au 20 octobre 1967 (voir rapport E/CN.14/410). Les participants, fonctionnaires supérieurs chargés de l'élaboration et du contrôle des budgets de leurs pays respectifs, venaient de cinq Etats membres : Burundi, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo et Gabon. Un observateur de l'OCAM assistait également au Cycle d'études. Les participants ont examiné les progrès

réalisés dans l'adaptation des nouvelles techniques budgétaires et les moyens d'appliquer aux difficultés éventuelles les solutions recommandées par le Cycle d'études régional tenu à Addis-Abéba en 1966 (E/CN.14/365). L'un des principaux documents examinés était l'étude mentionnée au paragraphe précédent (E/CN.14/BUD/9).

120. Des chapitres sur les problèmes de balance de paiements en Afrique ont été rédigés pour L'étude des conditions économiques en Afrique 1960-1964 (E/CN.14/397) et pour L'étude des conditions économiques en Afrique 1967 (E/CN.14/409) [Projet 94 : Autres problèmes de paiement].

#### Développement social

121. Au cours de l'année, le secrétariat a poursuivi ses activités dans les domaines suivants :

- a) Examen de problèmes particuliers rencontrés par des Etats membres pour la planification, l'organisation et la gestion de leurs programmes de développement social, en vue d'établir des monographies à partir des études réalisées et d'aider les gouvernements à renforcer leurs programmes de protection sociale;
- b) Etude des problèmes sociaux caractéristiques qui continuent à freiner le développement économique de la région, et diffusion des résultats;
- c) Enquêtes et missions d'experts de diverses disciplines dans les pays membres, pour l'étude des problèmes socio-économiques auxquels se heurte le développement rural, en vue d'établir les bases de services consultatifs et d'aider les gouvernements à assurer l'évolution de la vie et des institutions rurales;
- d) Formation de personnel de niveaux moyen et supérieur assurée dans les services de protection sociale grâce à des services consultatifs, des missions de consultants et des stages de formation régionaux.

122. Les études sur l'organisation et l'administration des services de protection sociale [Projet 101] se sont poursuivies et deux nouvelles monographies doivent paraître au début de 1968 dans la série "Services de protection sociale en Afrique". Il s'agit des publications suivantes :

- i) le Répertoire révisé des activités de protection sociale en Afrique, qui sera une mise à jour de l'édition de 1965 et comprendra des renseignements complémentaires; ii) La condition et le rôle de la femme en Afrique de l'est, étude tirée du rapport d'un consultant qui traite du rôle de la femme dans la vie économique, sociale et politique de la sous-région. Cette étude sera utilisée pour une réunion régionale sur le rôle de la femme dans le développement national, qui doit avoir lieu en septembre 1968.

123. L'avant-projet du rapport sur la deuxième phase d'une mission de consultant sur la reconstruction et la modernisation sociales en Afrique de l'ouest a été terminé. Cette phase du projet intéressait la Côte-d'Ivoire, le Libéria, le Sierra Leone, le Mali, la Guinée, la Gambie et le Sénégal. La première phase, achevée en avril 1966, portait sur le Cameroun, le Tchad, le Nigéria, le Dahomey, le Togo, le Ghana et la Haute-Volta. Le rapport expose les problèmes de la modernisation et de l'adaptation sociale en Afrique de l'ouest dans une perspective lointaine, met en évidence les difficultés à long terme et offre des exemples de solutions possibles compte tenu des tendances actuelles et des perspectives. Les deux phases de l'enquête seront combinées dans un rapport unique qui constituera une suite à la monographie No. 4 intitulée La reconstruction sociale dans les pays nouvellement indépendants de l'Afrique de l'est, déjà parue (No. de vente 66.II.K.5) dans la série "Services de protection sociale" [Projet 101 : Etudes sur l'organisation et l'administration des services de protection sociale].

124. On a commencé à travailler à une étude sur les principales tendances des politiques sociales et les stratégies du développement, la population et la démographie, les conditions sanitaires, l'alimentation et la nutrition, le logement, l'instruction, la main-d'oeuvre et l'emploi, la sécurité sociale, les services sociaux et la défense sociale. L'étude constituera le noyau d'une vaste monographie qui doit être publiée en 1968 [Projet 99 : Rapport sur la situation sociale en Afrique].

125. Le secrétariat a également collaboré à la rédaction du chapitre sur l'Afrique du "Rapport sur la situation sociale dans le monde" que doit publier la Direction des affaires sociales de l'Organisation des Nations Unies en 1968-1969. Ce chapitre traite des questions suivantes : planification du développement social; tendances démographiques; niveaux de vie et nutrition, santé et protection sociale; développement des ressources humaines; tendances de la main-d'oeuvre et de l'emploi; jeunesse et développement national; développement rural; coopératives et développement communautaire; tendances de l'évolution de la condition de la femme et de son rôle dans le développement national; tendances rurales et urbaines.

126. Une Conférence sur les aspects juridiques, économiques et sociaux du problème des réfugiés africains s'est tenue du 9 au 18 octobre 1967 à Addis-Abéba sous les auspices de la Commission, de la Fondation Dag Hammarskjöld, du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et de l'Organisation de l'unité africaine. La Conférence était organisée, conformément à la résolution 183(VIII) de la Commission, en considération de la décision faisant de 1968 l'Année internationale des droits de l'homme, et en vue d'éveiller la conscience internationale à la grave situation des réfugiés africains. La Conférence a adopté une déclaration finale sur le rôle des gouvernements et des organisations et a mis l'accent sur l'obligation morale et politique qui revient à la communauté internationale de trouver au problème des réfugiés des solutions appropriées. Elle a adopté un certain nombre de recommandations et a en outre invité les pays africains qui ne l'avaient pas encore fait à adhérer à la convention de 1951 relative au statut des réfugiés ainsi qu'au protocole de janvier 1967 [Projet 104 : Année internationale des droits de l'homme].

127. Les préparatifs d'une réunion régionale sur l'emploi et la formation des jeunes, organisée en collaboration avec l'Inter-Agency Committee on Youth et qui doit avoir lieu à Niamey du 21 au 30 mai 1968, sont actuellement bien avancés. La réunion constitue la seconde phase d'un projet permanent relatif aux services de protection de la famille, de l'enfance et de l'adolescence en Afrique [Projet 106 : Education et placement de la jeunesse].
128. A la demande du PNUD, un membre du secrétariat s'est rendu en Ouganda afin de prêter son concours au Gouvernement pour examiner, du point de vue du développement communautaire, un projet du Programme alimentaire mondial (No. 214) sur la réinstallation de 30.000 réfugiés en provenance du Rwanda, du Soudan et de la République démocratique du Congo.
129. Le secrétariat a continué de fournir une aide aux pays membres dans le domaine de la protection sociale et du développement communautaire. A la suite de la mission qui, en 1965, a étudié les programmes, les problèmes et les perspectives du développement rural au Mali, Niger et en Haute-Volta, le Conseiller régional en protection sociale s'est rendu, en décembre 1967, dans ce dernier pays pour donner, à la demande du Gouvernement, des conseils sur des projets visant à l'installation des jeunes qui sortent des écoles rurales [Projet 100 : Etudes socio-économiques sur les problèmes et les perspectives de développement rural]. A la demande du Gouvernement du Cameroun, le Conseiller régional a également donné des avis sur les aspects sociaux d'un programme d'installation des populations rurales pour lequel on envisageait de faire une demande d'assistance au PNUD (Programme Fonds spécial). Donnant suite à la mission d'évaluation entreprise au Cameroun, le Conseiller régional a également fait une étude de l'intégration des programmes sociaux dans ce pays. En coopération avec l'expert en protection sociale envoyé au Mali au titre du programme par le PNUD, il a contribué à un projet de création de centres sociaux dans les zones rurales du Mali. Enfin, il a participé à un colloque sur les conditions de vie des enfants en milieu rural en Afrique, qui s'est tenu à Dakar en février 1967 sous les auspices du Centre international de l'enfance (CIE).
130. A la demande du Gouvernement, un membre du secrétariat s'est rendu au Malawi en juin 1967 pour étudier le programme de développement communautaire et pour soumettre aux autorités compétentes des avis sur le contenu du programme et la formation. En septembre 1967, le Gouvernement du Malawi a de nouveau invité le secrétariat à étudier la mise en oeuvre des recommandations précédemment formulées et à contrôler les projets pilotes en cours [Projet 102 : Formation en vue du service social].
131. A la suite d'une demande des Gouvernements de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, du Togo et du Ghana, le Conseiller régional en formation à la protection sociale a visité les écoles de service social de ces pays et a présenté des recommandations concernant les politiques sociales et les programmes d'études; il a en outre contribué à intensifier la coopération entre établissements de formation et universités [Projet 102 : Formation en vue du service social].

132. A la demande du Gouvernement de l'Ouganda, le Conseiller s'est de nouveau rendu dans le pays de décembre 1967 à février 1968 pour aider le Gouvernement à formuler un programme national de protection sociale intégrant dans le plan de développement national les activités du Gouvernement et des institutions bénévoles en matière de protection sociale et de développement communautaire [Projet 102 : Formation en vue du service social].

133. En 1967, le Conseiller régional a également visité l'Ecole de développement rural de Holte (Danemark) afin de voir quels moyens et possibilités elle offre pour la formation de personnel d'encadrement africain. Depuis, un accord a été conclu entre la Commission et le Ministère des affaires étrangères danois, l'Ecole de Holte et le Commissaire à la coopération technique des Nations Unies au sujet de l'organisation d'un cours de formation pour le personnel des services de développement communautaire africains (CEA/Assistance technique danoise). Le cours, prévu pour 1968, est destiné à des cadres des services de vulgarisation agricole, de santé, de nutrition et de développement communautaire, ainsi que des collectivités territoriales [Projet 102 : Formation en vue du service social] (Voir également la section D du rapport : Relations avec les institutions spécialisées et d'autres organisations).

#### Habitat, bâtiment et aménagement

134. Au cours de la période considérée, les activités du secrétariat se sont orientées vers des projets concrets, conformément au vœu exprimé par des Etats membres à la huitième session de la Commission.

135. Conformément à la résolution 1267(XLIII) de l'ECOSOC par laquelle le Secrétaire général était invité à continuer de maintenir et de renforcer les contacts avec les grandes organisations intergouvernementales de caractère économique et social qui ne sont pas rattachées à l'Organisation des Nations Unies, des négociations ont été engagées avec les Gouvernements des Pays-Bas, de la France, du Royaume-Uni et de la République fédérale d'Allemagne en vue d'obtenir, au titre d'accords bilatéraux, la collaboration de donateurs dans le domaine de l'habitat, du bâtiment et de l'aménagement. Cette collaboration a été fermement établie avec le Gouvernement des Pays-Bas par l'intermédiaire de son institution technique désignée, le Bouwcentrum de Rotterdam. Un plan d'opération englobant ces trois domaines a été mis au point pour le Ghana et le Kenya, et accepté par les deux gouvernements intéressés.

136. Avec l'accord du Gouvernement du Ghana, une mission mixte CEA/Pays-Bas a entrepris un projet pratique portant sur la refonte des politiques de logement en fonction de données économiques et sociales réunies en mars 1967. Ces travaux se sont poursuivis en octobre 1967 et un rapport sur les mesures à prendre a été présenté au Gouvernement par l'intermédiaire du Représentant résident du PNUD à Accra et de l'Ambassadeur des Pays-Bas au Ghana. En janvier 1968, le Gouvernement des Pays-Bas a détaché un économiste spécialiste de l'habitat, qui participera à la mise en oeuvre des politiques et programmes de logement.

137. En janvier et février 1968, une mission mixte CEA/Gouvernement britannique a commencé l'élaboration d'une politique et d'un programme de logement pour le Gouvernement du Swaziland, notamment de propositions relatives à la création d'un organisme national de l'habitat [Projet 110 : Réalisation et activités du développement].

138. Le secrétariat a établi un document sur le financement de l'habitat rural pour un cycle d'études destiné à des instructeurs en développement rural, tenu à l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) à Dakar en juillet 1967.

139. Conformément à la résolution 1170(XLI) de l'ECOSOC relative à de nouveaux critères et méthodes permettant d'intensifier le flot des capitaux destinés à l'habitat, le secrétariat prépare, pour 1969, une réunion, placée sous les auspices de la Fondation allemande pour les pays en voie de développement et de la Commission, qui étudiera les divers aspects du financement de l'habitat. On espère aussi obtenir, au titre d'accords bilatéraux, une aide pour faire en 1968, dans certains pays africains, des études qui serviront de documentation pour la réunion.

140. Le deuxième Stage sous-régional de formation à l'autoconstruction assistée s'est tenu au Kenya du 3 au 29 avril 1967 (E/CN.14/HOU/10). Ce stage, qui forme partie intégrante du programme régional de la Commission dans le domaine de l'habitat, était destiné à certains pays de l'Afrique de l'est ayant déjà lancé des programmes d'autoconstruction assistée ou sur le point de le faire. Les participants étaient des Africains travaillant à des programmes de construction de logements à bon marché ou de développement communautaire. La Zambie et le Kenya, qui participaient au stage, ont désormais établi des programmes nationaux d'autoconstruction assistée. Le troisième stage sous-régional, destiné à l'Afrique de l'ouest, doit avoir lieu en septembre 1968 [Projet 110 : Réalisation et activités du développement].

141. Le Conseiller régional en habitat (coopératives de construction et autoconstruction assistée) s'est rendu en Somalie du 22 mai au 5 juin 1967, à la demande du Gouvernement, pour fournir des avis sur un programme de coopératives et d'autoconstruction assistée destiné à des fonctionnaires, professeurs et autres membres de la fonction publique. Il a été recommandé qu'un expert soit mis à la disposition de la Somalia National Housing Agency pour aider à mettre ce programme au point.

142. Deux missions conjointes CEA/Pays-Bas se sont rendus au Kenya en mars et octobre 1967, respectivement, et ont établi un programme de normalisation et de recherche, et un programme tendant à l'expansion des activités du Kenya Building Centre. On espère que cet exemple sera suivi par d'autres pays. Une autre mission conjointe CEA/Pays-Bas s'est rendue au Ghana en octobre-novembre 1967, conformément au plan d'opérations, pour aider les autorités ghanéennes à réduire le prix de revient de l'implantation, de la conception et de la production des logements.

143. Des préparatifs sont en cours pour la convocation d'un Groupe de travail sur les coûts de construction des maisons d'habitation, qui doit se réunir en avril 1968. On espère que ce Groupe de travail se situera à un niveau technique suffisamment élevé pour étudier les moyens de réduire le coût des chantiers, de la construction et de la fourniture des services en Afrique de l'est. Un questionnaire a été adressé aux ministères du logement des pays intéressés [Projet 111 : Planification, organisation et administration des services de recherche et de vulgarisation].

144. Les renseignements recueillis, actuellement dépouillés, seront présentés sous une forme normalisée, après consultation des organismes internationaux compétents. Le premier dossier modèle, relatif au Kenya, a été distribué pour observations en avril 1967. Le dépouillement des feuilles de renseignements relatives au Cameroun, au Ghana et à la Tunisie est terminé.

145. Le secrétariat a également apporté, dans le domaine des méthodes et des procédures à suivre pour la documentation, une aide aux Gouvernements du Kenya et de l'Ethiopie, et au Centre régional pour les constructions scolaires en Afrique, établi à Khartoum. Une collaboration étroite a été instaurée avec d'autres institutions des Nations Unies et des organisations internationales [Projet 113 : Documentation et dépouillement des données nationales. Assistance aux Etats membres dans le domaine des méthodes et des procédures à suivre pour la documentation, pays par pays, pour le continent tout entier].

146. Un programme d'études est en préparation pour le Stage de formation des entrepreneurs en bâtiment. Le premier stage doit se tenir en Afrique de l'est [Projet 114 : Formation dans le domaine de l'habitat, du bâtiment et de l'aménagement].

#### Main-d'oeuvre et formation

147. A sa huitième session, la Commission s'est déclarée préoccupée de la pénurie persistante de personnel qualifié, indispensable au développement, et du chômage croissant parmi les jeunes qui ont terminé leurs études; elle a demandé instamment qu'un effort soit fait dans le domaine de l'enseignement pour que les besoins en personnel technique et administratif de niveau intermédiaire et supérieur soient mieux pris en considération. Certains Etats membres ont entrepris une étude approfondie de leurs besoins en main-d'oeuvre et un grand nombre ont intensifié leurs programmes de formation en vue de réduire les goulets d'étranglement qui freinent l'exécution de leurs plans de développement. Le secrétariat a également cherché à encourager les efforts que les gouvernements ont déployés pour trouver à ce problème des solutions appropriées. Grâce à une amélioration de la situation de ses effectifs au cours de l'année considérée, il a pu prendre des mesures plus efficaces pour inciter les gouvernements à assurer la formation d'Africains dans divers domaines essentiels et à créer ou renforcer les organismes nationaux nécessaires à la planification de la main-d'oeuvre, conformément aux résolutions 125(VII) et 173(VIII) de la Commission.

148. Des avis techniques ont été fournis au sujet de la mise en place d'organismes de planification de la main-d'oeuvre et des cours ont été organisés à l'intention du personnel appelé à constituer les effectifs de ces organismes; on a pu ainsi faire en sorte que des mesures soient prises en permanence à l'échelon national pour la détermination et l'évaluation des besoins de main-d'oeuvre liés aux projets de développement et des programmes de formation nécessaires en fonction de ces besoins, ainsi que pour l'élaboration de solutions aux problèmes du chômage et du sous-emploi de la main-d'oeuvre qualifiée disponible. Un stage de formation de huit semaines a été organisé à Dakar, du 17 juillet au 8 septembre 1967, avec la collaboration de l'IDEP, de l'OIT, de l'UNESCO, de la FAO, de l'OMS, de l'ONUDI et de l'USAID; 16 stagiaires de 16 pays membres l'ont suivi. Il avait pour objet d'assurer aux participants une formation technique spécialisée aux pratiques, aux techniques et aux méthodes utilisées dans la planification de la main-d'oeuvre et la programmation de la formation. On espère que ce cours pourra être à nouveau organisé en 1968 et les années suivantes [Projet 117 a) : Cours à l'intention des administrateurs des programmes nationaux de formation; cours de formation à l'intention des planificateurs de la main-d'oeuvre] (Voir rapport E/CN.14/411).

149. Les gouvernements ayant demandé des avis et une assistance techniques pour l'étude de leurs problèmes de main-d'oeuvre et de formation, le Conseiller régional en planification de la main-d'oeuvre s'est rendu en RAU et au Soudan. En outre, des services consultatifs et une assistance technique correspondant à trois mois/hommes ont été fournis au Gouvernement impérial éthiopien pour l'évaluation des besoins de main-d'oeuvre et de formation liés à son troisième plan quinquennal [Projet 115 a) : Planification de la main-d'oeuvre, politiques et programmes de formation en Afrique].

150. Conformément aux dispositions de la résolution 125(VII) de la Commission, le secrétariat s'est maintenu en relation avec les administrateurs spécialisés chargés de coordonner les programmes de formation à l'échelon national. Il a établi, et leur a distribué, un document sur les organismes nationaux destinés à assurer une administration coordonnée de la formation dans les pays africains [Projet 115 : Planification de la main-d'oeuvre, politiques et programmes de formation en Afrique].

151. Grâce aux Notices sur la formation publiées trimestriellement, des renseignements sont diffusés sur les bourses et les moyens de formation offerts en Afrique et à l'étranger. Le secrétariat continue à s'efforcer de trouver de nouveaux donateurs disposés à offrir, par l'intermédiaire de la Commission, des bourses de perfectionnement et d'études pour la formation d'Africains valables dans divers domaines prioritaires du développement. A cet égard, une coopération extrêmement profitable a été établie. Mentionnons plus particulièrement le Danemark et la Bulgarie au nombre des pays qui se sont récemment associés à ce programme d'aide à titre bilatéral pour l'octroi de bourses par l'intermédiaire de la Commission. En 1967, le nombre de bourses d'études et de perfectionnement ainsi fournies, qui était de 36 en 1966, a augmenté de plus de 10 pour 100. On espère que sous peu une organisation plus rationnelle à l'échelon national permettra aux gouvernements de tirer un meilleur parti des possibilités offertes. On

espère également pouvoir, en collaboration avec l'OUA, encourager les gouvernements à participer plus activement au programme grâce à une coopération intra-africaine dans le domaine des échanges d'étudiants, de la formation et de l'assistance technique [Projet 116 : Moyens de formation et mesures propres à stimuler la demande de formation].

152. Au cours de l'année, divers stages de formation, ainsi que des colloques et des cycles d'études de caractère pédagogique ont été organisés (voir ci-dessous la liste des réunions tenues en 1967). Ces activités de formation, qui visaient à accroître les effectifs de la main-d'oeuvre disponible pour l'exploitation des ressources et le développement dans les divers secteurs de l'économie, représentaient plus des deux cinquièmes du budget d'assistance technique régionale de la Commission. Elles font l'objet d'un rapport au titre des secteurs correspondants. Un calendrier des activités du même ordre prévues pour 1968 est présenté à la section E ci-dessous [Projet 117 b) : Formation dans des domaines spécialisés].

153. Quelques études théoriques sur la main-d'oeuvre et la formation ont été faites au cours de l'année. On a commencé à identifier et à évaluer la main-d'oeuvre et les moyens de formation nécessaires à l'exécution des projets de développement industriel que la Commission a présentés aux gouvernements des diverses sous-régions. Il s'agit de déterminer la main-d'oeuvre qualifiée indispensable à certains projets industriels envisagés, par catégories et par niveaux ainsi qu'en nombre, d'évaluer dans quelle mesure les moyens de formation correspondent aux besoins estimés, et d'examiner les dispositions à prendre pour harmoniser à l'avenir l'offre et la demande, dans le cadre d'une intégration économique sous-régionale. En outre, le secrétariat a distribué, sous la forme d'un document d'information, une analyse des principaux problèmes de main-d'oeuvre et de formation traités dans les plans de développement africains, et des mesures proposées en vue de leur solution dans les pays intéressés (Notes sur les problèmes majeurs de main-d'oeuvre et de formation en Afrique - MPTR/8-67) [Projet 115 b) : Planification de la main-d'oeuvre, politiques et programmes de formation en Afrique].

154. En exécution de la résolution 173(VIII) de la Commission et de la recommandation No. 20 du Groupe de travail de la main-d'oeuvre et de la formation, réuni pour la première fois en 1966 (E/CN.14/363), une enquête sur les ressources en personnel spécialisé africain dans divers domaines a été entreprise en juillet 1967. La première partie de l'enquête doit fournir des renseignements sur les spécialistes africains en fonction dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche des pays membres. A partir de ces informations, le secrétariat compte publier en 1968 un répertoire des spécialistes africains et établir un centre d'information qui permettra aux Etats membres de négocier entre eux le détachement de spécialistes pour des missions consultatives de brève durée et d'autres programmes d'assistance technique, dans le cadre d'une collaboration intra-africaine tendant à l'utilisation de ressources humaines limitées [Projet 116 a) et d) : Moyens de formation et mesures propres à stimuler la demande de formation].

Administration publique

155. Les projets spéciaux de haute priorité énumérés ci-dessous ont été exécutés au cours de l'année, conformément au programme de travail établi pour la période biennale :

- i) Stage de formation à l'administration du personnel des collectivités locales, Arusha et Dar es-Salaam (Tanzanie), 9-18 mars 1967 [Projet 124 b) : Méthodes et procédures visant à améliorer l'administration du personnel];
- ii) Cours à l'intention des spécialistes en Organisation et Méthodes de la sous-région de l'Afrique de l'ouest, Achimota (Ghana), 19-30 juin 1967 [Projet 121];
- iii) Stage d'initiation aux méthodes et aux pratiques de la formation en cours d'emploi, Bangui (République centrafricaine), 21-30 novembre 1967 [Projet 122].

156. Le premier de ces cours était destiné à des participants des Etats anglophones, le deuxième était donné à la fois en français et en anglais, et le troisième était destiné aux francophones. Soixante-trois fonctionnaires supérieurs au total, représentant 26 pays, ont suivi ces cours. A la suite de cet enseignement, un certain nombre de pays prennent des mesures dans les domaines étudiés en vue d'améliorer l'administration du personnel et la formation des fonctionnaires, ou constituent des services d'Organisation et Méthodes.

157. Parmi les projets permanents, qui représentent une partie importante des activités dans ce domaine, celui qui concerne la création d'un corps commun de fonctionnaires africains [Projet 119] a fait l'objet d'efforts soutenus. Un projet d'accord a été adressé à tous les Etats membres de la Commission, dans lequel étaient exposées les conditions dans lesquelles les pays pourraient se prêter des fonctionnaires. Un grand nombre de gouvernements semblent considérer cette initiative prématurée car moins d'un tiers ont répondu aux propositions présentées, et un tiers seulement de ces réponses sont positives.

158. Grâce à l'aide apportée par l'Union postale universelle (UPU), on a pu entreprendre l'Etude du système postal africain [Projet 120]. Un Conseiller régional en services postaux, prêté par l'UPU, a commencé ses travaux en faisant circuler entre les bureaux des représentants résidents quelque 8.000 lettres de contrôle. Une étude est en cours sur les itinéraires utilisés par les services postaux aériens entre pays d'Afrique, le temps que mettent les lettres pour passer d'un pays à l'autre, et les frais correspondants. Cette étude permettra d'établir pour chaque pays de nouveaux itinéraires pour la correspondance aérienne. Le secrétariat a également mis à l'étude la proposition relative à la constitution d'une union postale africaine restreinte, dont on espère que la réalisation marquera le point culminant de cet important projet.

159. Le secrétariat a collaboré avec la Division de l'administration publique du Siège pour l'établissement de plusieurs études et l'élaboration de programmes de travail pour l'avenir. La documentation publiée dans le cadre de ces projets globaux doit être utilisée pour les projets régionaux envisagés. Elle portera notamment sur les sujets suivants : organisation et gestion des entreprises publiques, problèmes administratifs liés à l'urbanisation, et introduction de méthodes et de techniques propres à améliorer la compétence administrative des services publics dans les pays africains.

160. Le secrétariat a également travaillé intensivement à l'installation de la salle de direction opérationnelle pour l'Afrique au siège de la Commission et à la mise au point d'un manuel des opérations à usage interne.

161. Les Conseillers régionaux en administration publique ont fourni avis et assistance à certains gouvernements dans les domaines suivants :

- a) Le Conseiller régional principal en administration publique a participé à une mission au Botswana, au Lesotho et au Souaziland qui étudiait une demande d'assistance présentée au PNUD (Fonds spécial) par les gouvernements de ces pays pour la création d'un institut d'administration.
- b) Le Conseiller régional en administration et formation du personnel s'est rendu en République centrafricaine et au Tchad pour étudier l'organisation administrative de ces pays et donner des avis sur la formation. Il s'est également rendu au Cameroun pour faire une étude préliminaire sur la création d'un bureau d'Organisation et Méthodes, et a examiné au Kenya la possibilité d'introduire l'enseignement programmé dans la formation en cours d'emploi. La République du Congo a, d'autre part, sollicité son avis sur l'élaboration de programmes de formation en cours d'emploi à l'Ecole nationale d'administration.
- c) Le Conseiller régional en Organisation et Méthodes s'est rendu au Rwanda, en République du Congo, au Gabon, au Maroc, en Algérie, en Tunisie et au Sénégal, pour fournir des avis sur la création de services d'O et M et suggérer des réformes administratives qui s'imposaient dans un certain nombre des pays visités; il a également donné des conférences à l'IDEP (Dakar) pendant le Cours sur la planification économique.
- d) Le Conseiller régional en administration locale s'est rendu en Libye à l'occasion de la création de l'Institut national d'administration publique. Il est également allé au Kenya et en Ouganda pour étudier les problèmes liés à la formation des fonctionnaires des collectivités locales et, dans le cas du Kenya, pour fournir des avis sur l'organisation éventuelle de cours par correspondance. Après avoir assisté en Zambie à une réunion des permanents secretaries des ministères des collectivités locales de pays de

l'Afrique de l'est, il dépouille actuellement des informations sur les moyens de formation offerts dans la région dans le domaine de l'administration locale, en vue d'accroître le nombre de fonctionnaires qualifiés grâce à des programmes d'échange organisés dans les institutions de formation de ces Etats.

#### Statistiques et démographie

162. L'élaboration de véritables plans qui soient des systèmes intégrés et cohérents et non pas de simples catalogues d'opérations nécessite des statistiques détaillées et précises. A cet effet, le secrétariat a continué d'aider les Etats membres à développer leurs services nationaux de statistique en leur prêtant assistance dans le domaine des méthodes et de la formation du personnel et a procédé, à l'échelle de la région et des sous-régions, au rassemblement, au traitement, à l'analyse et à la publication de données qui contribueront au développement de la coopération économique. A la suite de l'accroissement des travaux statistiques entrepris, deux nouvelles sections ont été créées au sein du secrétariat : l'une traite exclusivement de la comptabilité nationale et des statistiques financières, tandis que l'autre est orientée sur la recherche et l'analyse économétrique en vue de l'élaboration des modèles et des projections.

163. Les organisations du système des Nations Unies, reconnaissant l'importance du rôle des activités statistiques dans le développement, ont affecté quelque 70 conseillers statisticiens à la région africaine, notamment pour l'organisation et le développement des statistiques, des comptes nationaux, des statistiques industrielles et démographiques et des enquêtes sur le terrain. Les quatre conseillers régionaux en statistiques démographiques, enquêtes par sondage et statistiques des finances publiques ont rendu des services consultatifs à des Etats membres sur la demande de ceux-ci. Dans l'immédiat, la majeure partie des activités des conseillers régionaux sera consacrée à la mise en oeuvre des projets établis dans le cadre du Programme des recensements de la population et de l'habitation de 1970 [Projet 127 : Développement des statistiques et de la démographie en Afrique].

164. Le programme de travail de la Commission met l'accent sur la formation de personnel africain. Le secrétariat veille au maintien et au développement des moyens de formation existants, conformément à la recommandation du Groupe d'experts institué par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour étudier l'ensemble du problème de l'enseignement des statistiques et de la formation des statisticiens en Afrique. Les moyens de formation à caractère international, créés avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies, sont les suivants : les Centres de formation du Cameroun, de l'Ethiopie, du Ghana et de la Tanzanie, l'Institut national de statistique et d'économie appliquée du Maroc et le Centre nord-africain de recherche et de formation démographique de la République arabe unie. L'Ecole de statistiques, qui relève du Gouvernement de la Côte-d'Ivoire,

reçoit des ressortissants d'autres Etats de la région africaine. Des négociations se poursuivent au sujet de la création d'un institut de statistiques économiques et sociales en Ouganda avec l'aide du Fonds spécial du Programme des Nations Unies pour le développement.

165. A l'heure actuelle, les Centres de formation de cadres moyens destinés aux étudiants anglophones peuvent accueillir, chaque année, 80 étudiants nouveaux tandis que pour les centres destinés aux francophones, ce chiffre s'élève à 95. Ces établissements, ajoutés à un certain nombre de moyens de formation qui existent à l'échelon national, pourraient largement fournir aux gouvernements le personnel statistique des cadres moyens dont ils auront besoin dans les années à venir. Pour l'année scolaire 1966-1967, le pourcentage global des succès aux examens a été de 84 pour 100, soit à peu près le même que les années précédentes.

166. Le Centre d'Achimota, qui a fusionné avec l'Institut de statistiques de l'Université du Ghana, a encore bénéficié au cours de l'année de l'aide de l'Organisation des Nations Unies en matière de personnel. L'assistance de l'Organisation s'est également poursuivie pour le Centre d'Addis-Abéba, dont la responsabilité a été transférée au Gouvernement éthiopien et qui est à présent dans les locaux de l'Université Haïlé Sélassié Ier. Avec l'aide de l'UNESCO, l'université a organisé deux cours : l'un de trois ans, sanctionné par un certificat, et l'autre de quatre ans menant à un diplôme. L'accord régissant le fonctionnement du Centre de Dar es-Salaam restera en vigueur jusqu'en 1970; ce projet est entièrement financé sur le budget régional de la CEA. L'assistance de l'Organisation des Nations Unies au Centre de Yaoundé, sous sa forme actuelle, arrivera à son terme à la fin de 1968.

167. La demande de cadres moyens en Afrique du centre devant se maintenir encore pendant quelques années, la Conférence des statisticiens africains, lors de sa cinquième session (E/CN.14/CAS.5/23), a insisté sur la nécessité d'une assistance au Centre de Yaoundé. Le Gouvernement camerounais, de son côté, a déjà soumis au Fonds spécial du Programme des Nations Unies pour le développement une demande d'assistance pour le maintien de l'aide au Centre.

168. Le Centre de Rabat, qui a été transformé en Institut national de statistique et d'économie appliquée avec l'aide du Fonds spécial du Programme des Nations Unies pour le développement, offre un cours de trois ans au niveau des ingénieurs statisticiens ainsi qu'un cours pour la formation d'adjoints techniques.

169. L'Ecole de statistiques d'Abidjan a étendu ses activités et offre maintenant des cours à trois niveaux : ingénieurs des travaux statistiques (trois ans), adjoints techniques (deux ans) et agents techniques (un an).

170. Pour les pays francophones, outre les moyens de formation qui existent en Afrique, le Centre européen de formation des statisticiens-économistes des pays en voie de développement de Paris offre un cours de trois ans sanctionné par le diplôme d'ingénieur statisticien-économiste et un cours de deux ans menant au diplôme d'ingénieur des travaux statistiques. Le Centre reçoit 10 à 15 étudiants pour le cours supérieur et 20 à 30 pour le cours des ingénieurs des travaux statistiques.

171. L'Université d'Ibadan (Nigéria) offre un cours de statistiques de deux ans sanctionné par un certificat. Actuellement, ce cours est suivi par un petit nombre d'étudiants du Nigéria qui ont participé avec succès au cours de niveau moyen organisé par le Bureau fédéral de statistiques de Lagos. Bien que ce cours puisse être considéré comme une extension du Centre de Lagos, qui est de caractère purement national, on prévoit qu'il pourra être suivi plus tard par des étudiants anglophones d'autres pays africains.

172. Le Centre nord-africain de recherche et de formation démographique du Caire (RAU) créé avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies et du Population Council a eu 28 étudiants pendant l'année scolaire 1966-1967. Le Population Council a fourni les fonds nécessaires à l'organisation, en avril 1967, d'un cycle d'études au cours duquel les anciens stagiaires ont présenté une appréciation de la valeur et de l'utilité, pour leurs activités professionnelles, de leurs études au Centre.

173. Après l'année scolaire 1966-1967, le budget régional de la Commission ne disposera plus de crédits pour les bourses d'études dans les centres de formation statistique, à l'exception du Centre de Dar es-Salaam, de création récente, dont le programme financier jusqu'à la fin de 1970 prévoit des crédits pour les bourses. Désormais, les pays qui utilisent les services des centres de formation doivent inscrire les bourses dans les programmes d'assistance technique par pays de l'Organisation des Nations Unies, ou les financer par d'autres ressources.

174. A la recherche d'une meilleure connaissance des besoins de formation de personnel de statistique dans les pays de la région, le secrétariat a effectué, au cours de la période considérée, une enquête sur le personnel en poste, aussi bien dans les services statistiques du secteur public et du secteur privé que dans les établissements d'enseignement et de recherche.

175. La réunion la plus importante de l'année dans ce domaine a été la cinquième session de la Conférence des statisticiens africains qui s'est tenue à Addis-Abéba du 30 octobre au 10 novembre 1967 (voir rapport E/CN.14/405). Des représentants des 30 Etats membres et membres associés suivants y assistaient : Algérie, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Ethiopie, France, Gabon, Ghana, Haute-Volta, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Maroc, Niger, Nigéria, Ouganda, RAU, Royaume-Uni, Sierra Leone, Somalie, Souaziland, Tanzanie, Togo, Tunisie et Zambie. Des représentants

du Bureau de statistique des Nations Unies, du Programme de développement et des institutions spécialisées des Nations Unies (FAO, OIT, UIT, UNESCO et OMS) ont également participé à la Conférence, ainsi que des observateurs de la République fédérale d'Allemagne, de l'URSS, de l'EACSO, de la CEE, de l'OCAM et de l'OCDE. L'ordre du jour comprenait notamment une étude de la formation statistique de l'adaptation du système révisé de la comptabilité nationale des Nations Unies et du programme de recensement de la population et de l'habitation de 1970. Des rapports par pays ont été présentés sur les progrès réalisés en matière d'organisation, de méthodes et de recrutement du personnel. La Conférence a adopté un programme d'activité et a recommandé notamment que les services consultatifs de la Commission soient étendus à divers secteurs particuliers, que l'institut de statistiques et d'économie appliquée proposé soit établi dès que possible au Makerere College (Ouganda) et que le secrétariat poursuive ses recherches sur les problèmes et les méthodes d'organisation statistique et organise des groupes de travail et des cycles d'études sur certains sujets particuliers.

176. Pour étudier l'adaptation du système révisé de comptabilité nationale des Nations Unies aux conditions propres aux pays de la région, un Groupe de travail s'est réuni à Addis-Abéba du 23 au 28 octobre 1967. Les conclusions du Groupe ont été adoptées par la Conférence des statisticiens africains à sa cinquième session (E/CN.14/CAS.5/NAC/27). A cette occasion, le secrétariat a fait le point de la situation des statistiques de comptabilité nationale en Afrique, aussi bien en ce qui concerne les méthodes utilisées que les principales données disponibles pour l'estimation des agrégats (E/CN.14/CAS.5/NAC/26). Dans le domaine des statistiques des finances publiques, où beaucoup de données font encore défaut, des efforts ont été faits pour entreprendre l'élaboration de séries pour plus de quarante pays (E/CN.14/CAS.5/15). Un groupe de travail des statistiques de la distribution des revenus pourrait être convoqué vers la fin de 1968 pour étudier les lacunes existant dans ce domaine [Projet 129 : Elaboration de normes statistiques pour la région].

177. Dans le cadre du programme mondial des recensements de la population et de l'habitation prévus pour 1970, le secrétariat a intensifié son aide aux gouvernements. Il procède à la préparation de deux cycles d'études prévus pour 1968, dont l'un portera sur les méthodes à appliquer pour la conduite des recensements de la population et de l'habitation et l'autre sur l'application des statistiques et des études démographiques à la planification du développement. Il est également envisagé d'organiser avant 1970, et selon les besoins des pays, des stages de formation destinés au personnel chargé des préparatifs des recensements de la population et de l'habitation de 1970 [Projet 98 : Formation de démographes].

178. Au sujet des tendances et niveaux démographiques en Afrique, le secrétariat a mis à jour les données précédemment publiées dans le Bulletin économique pour l'Afrique (vol. V, janvier 1965); la situation démographique en Afrique du centre a été étudiée, de même que les effets de l'urbanisation sur la population en Afrique. Une première édition du Répertoire des démographes africains a été réalisée et présentée à la

cinquième session de la Conférence des statisticiens africains. Dans le domaine des statistiques de l'état civil, les progrès réalisés ont été peu satisfaisants et la Conférence des statisticiens africains a recommandé la convocation d'un deuxième cycle d'études sur les statistiques de l'état civil. L'Organisation mondiale de la santé projette d'organiser, en 1969, sinon avant, en collaboration avec le secrétariat, un cycle d'études sur les statistiques sanitaires pour les pays africains. La collecte des données disponibles sur l'enseignement se poursuit [Projet 129 : Elaboration de normes statistiques pour la région].

179. Le deuxième Cycle d'études sur les statistiques du travail, organisé conjointement par le Bureau international du Travail et le secrétariat, s'est tenu, pour les participants d'expression française, à Dakar du 11 au 29 avril 1967 et pour les participants d'expression anglaise, à Addis-Abéba du 8 au 27 mai 1967. Le Cycle d'études, qui faisait une large part à la formation, a porté sur les études de la vie des familles urbaines et en particulier sur les enquêtes de budget des ménages urbains et sur les indices des prix à la consommation (E/CN.14/CAS.5/19).

180. Dans le domaine des statistiques industrielles, le secrétariat a fait le point de la situation des enquêtes industrielles annuelles en Afrique (E/CN.14/CAS.5/18) et a publié le premier numéro des Statistiques annuelles de production industrielle. Des données sur le commerce extérieur ont été publiées dans les Statistiques africaines du commerce extérieur (publications des Nations Unies, No. de vente 67.II.K.1, 3, 8 et 19) [Projet 130 : Rassemblement, distribution et échanges de renseignements].

181. Conformément aux recommandations du Groupe de travail des enquêtes sur les ménages (Addis-Abéba, 1961), les enquêtes par sondage, notamment celles qui impliquent la collecte de données sur les ménages, ont pris une place de plus en plus importante dans les travaux des bureaux statistiques de la région. Pour contribuer à une amélioration des méthodes en usage, le secrétariat prépare un cycle d'études sur les méthodes utilisées dans les enquêtes par sondage prévu pour 1968; ce cycle d'études portera sur les aspects techniques et pratiques de l'application des méthodes de sondage dans les principaux domaines de statistiques africaines [Projet 129 : Elaboration de normes statistiques pour la région].

182. Dans le domaine du traitement de l'information, le secrétariat a poursuivi la reproduction des données relatives à l'Afrique sur des cartes perforées et continué la constitution des archives de données statistiques. On espère remplacer les machines classiques de l'atelier mécanographique par un petit ordinateur [Projet 131 : Coopération régionale pour le traitement de l'information statistique]. Poursuivant ses activités dans le domaine de la collecte, de la distribution et de l'échange de renseignements [Projet 130], le secrétariat a élaboré une nouvelle Bibliographie des publications statistiques africaines (E/CN.14/LIB/SER.C/2) et fait des préparatifs afin que le Bulletin de statistiques pour l'Afrique devienne trimestriel et qu'un Annuaire statistique africain puisse commencer à paraître. Les Informations statistiques continuent de paraître trimestriellement et contiennent davantage d'articles de caractère technique, ou relatifs à certains problèmes statistiques spécialisés.

### Coopération technique

183. Au cours de la période considérée, le secrétariat a continué d'apporter une aide aux Etats membres de la Commission en participant activement aux programmes d'assistance technique par pays de l'Organisation des Nations Unies. Dans une centaine de cas, des conseillers régionaux ou des membres du secrétariat ont aidé des experts de ces programmes à élaborer ou à formuler leurs propositions aux gouvernements intéressés. Plus de 270 rapports périodiques adressés au secrétariat par des experts affectés dans divers pays de la région et relatifs à des domaines d'activités variés ont été étudiés et analysés. En outre, au cours de la période, 25 nouveaux experts sont passés au siège de la Commission pour recevoir des instructions avant de prendre leurs postes dans les pays membres.

184. Le secrétariat, les conseillers régionaux et le personnel de l'assistance technique sur le terrain ont continué de coopérer activement dans le domaine de l'administration publique, de la statistique, du logement, de l'aménagement et de la construction, de la protection sociale et des ressources hydrauliques.

185. Le secrétariat a d'autre part sensiblement intensifié son aide aux gouvernements pour l'élaboration, la préparation et l'avancement de projets à propos desquels ils demandaient une assistance financière du Fonds spécial du PNUD. Entre le 1er janvier et le 30 avril 1967, il a passé en revue et étudié 11 projets de demandes au Fonds spécial et a présenté des observations sur chaque élément des projets envisagés avant que ceux-ci ne soient présentés au Conseil d'administration. Quatre de ces demandes ont été approuvées par le Conseil à sa session de juin 1967. Du 1er mai au 30 octobre 1967, le secrétariat a analysé 45 nouvelles demandes au Fonds spécial, dont quelques-unes doivent être soumises au Conseil d'administration à sa session de janvier 1968. Des observations avaient également été formulées sur quatre projets régionaux, dont l'un a été approuvé par le Conseil d'administration à sa session de juin 1967.

186. Dans le cadre du Programme régional d'assistance technique (financé sur le budget ordinaire des Nations Unies), les conseillers régionaux attachés au secrétariat ont effectué des missions consultatives auprès des gouvernements des Etats membres. Sur les 37 postes autorisés de conseillers régionaux, le secrétariat en a pourvu 29 au cours de la période considérée. Les missions consultatives effectuées en 1967 par les conseillers étaient de deux ordres : premièrement, des missions entreprises sur la demande de gouvernements dans un domaine spécialisé; deuxièmement, des missions relatives à l'exécution du programme de travail approuvé de la Commission, visant notamment à recueillir des informations concrètes et des documents de base pour l'élaboration de programmes d'assistance aux Etats membres, de caractère national ou sous-régional.

187. Dans le domaine de la statistique, deux des quatre conseillers régionaux, en prévision du recensement mondial de la population de 1970, ont fait essentiellement porter leur aide aux gouvernements de la région sur les questions relatives aux recensements démographiques; un autre a fourni une assistance analogue dans le domaine des enquêtes sur les ménages et les budgets familiaux et le quatrième dans celui de l'analyse des comptes nationaux et publics.

188. En matière de transports, une aide a été fournie aux gouvernements des Etats de l'Afrique de l'est en vue de la coordination des transports au sein de la sous-région (notamment dans la région des grands lacs).

189. Les activités des cinq conseillers régionaux spécialistes de la mise en valeur des ressources naturelles et de l'énergie ont porté sur des domaines variés, depuis la réalisation d'une vaste enquête sur le personnel existant et sur le personnel nécessaire et sur les moyens d'éducation et de formation en matière de mines et de géologie dans 15 pays africains, jusqu'à la fourniture d'une aide pour la mise en place et l'extension des services cartographiques nationaux en Afrique de l'ouest et du centre.

190. Les conseillers régionaux en développement industriel et productivité ont effectué des missions coordonnées dans les pays de l'Afrique du nord en vue de rassembler des données de base et d'étudier le plan de développement industriel nord-africain envisagé pour 1966-1980. Des conseillers régionaux spécialistes des produits chimiques (dont les produits pharmaceutiques), de la sidérurgie, des textiles et du développement agricole ont participé à l'élaboration de ce plan. En outre, les pays de l'Afrique de l'ouest ont bénéficié de services consultatifs réguliers pour la création de centres consultatifs des petites industries. Le conseiller régional en petites et moyennes industries a été affecté à Niamey en 1967 et s'est rendu dans plusieurs pays de la sous-région. Le conseiller en industries forestières mécaniques s'est rendu dans des pays d'Afrique du centre pour réunir des données en vue d'une étude sur les industries forestières.

191. Dans le domaine de l'administration domaniale, une assistance consultative a continué d'être apportée aux pays de l'Afrique de l'ouest et de l'est au sujet de la transposition et de l'adoption de la Nomenclature de Bruxelles.

192. En ce qui concerne l'habitat, l'aménagement et la construction, deux des trois conseillers régionaux ont collaboré avec les autorités des Pays-Bas, par l'intermédiaire de leur agence technique désignée, le Bowcentrum, à la conception et à la mise en place d'une organisation en vue d'un programme d'étude coordonné sur la normalisation et la recherche en Afrique de l'est; et, en Afrique de l'ouest, à la formation de principes pour l'élaboration de politiques et de programmes de logement ainsi qu'à l'organisation d'une campagne systématique en faveur de la réduction des prix de revient de la construction dans les zones urbaines. Le conseiller en autoconstruction assistée s'est rendu en Somalie pour conseiller le Gouvernement et l'aider à mettre au point un programme de logements coopératifs et d'autoconstruction assistée.

193. L'un des deux conseillers en développement social est resté affecté à Niamey et a fourni des avis à certains pays de la sous-région au sujet de programmes de repeuplement. Le conseiller régional en formation à la protection sociale affecté à Addis-Abéba a étudié la possibilité de créer des centres sous-régionaux de formation à la protection sociale et examiné la question des moyens d'enseignement autochtones; il a fourni des avis sur les programmes d'études, les moyens de formation et les problèmes de personnel des écoles de service social de l'Afrique de l'est (Ouganda et Kenya), de l'Afrique du centre (République démocratique du Congo) et de l'Afrique de l'ouest (Côte-d'Ivoire, Ghana et Togo).

194. Les quatre conseillers en administration publique se sont rendus dans toutes les sous-régions. Ils ont surtout fourni des avis pour la création de services d'Organisation et Méthodes dans les administrations de pays de l'Afrique du centre (Burundi, République démocratique du Congo, République du Congo, Gabon et Rwanda) et de l'Afrique du nord (Algérie, Maroc et Tunisie). Une aide a également été apportée dans le domaine de l'administration et des problèmes des collectivités locales à des gouvernements de l'Afrique de l'est (Kenya et Zambie) et de l'Afrique du nord (Soudan et Libye). Des gouvernements de l'Afrique de l'ouest et de l'est ont également bénéficié d'une assistance en matière d'administration du personnel. Le conseiller principal en administration publique a effectué une mission, au titre du Fonds spécial, au Botswana, au Lesotho et au Souaziland pour étudier l'opportunité de créer un institut d'administration qui desservirait les trois pays et aider les gouvernements à rédiger une demande d'assistance au Fonds spécial pour la création de cet institut. Il a également participé à la Réunion d'experts concernant le Programme des Nations Unies en matière d'administration publique, convoquée en janvier au Siège.

195. Le secrétariat a continué à participer activement à l'organisation et à la préparation de plus de quinze réunions régionales (cycles d'études, groupes de travail, stages de formation, voyages d'études, etc.) dans des domaines divers (voir ci-dessous la liste des réunions tenues en 1967). Plus de 40 pour 100 des fonds d'assistance technique alloués à la Commission au titre de l'élément assistance technique du PNUD, ont servi à entretenir les centres de formation à la statistique et à la démographie d'Afrique de l'est, du centre, de l'ouest et du nord. Bien que les accords relatifs au fonctionnement des centres de formation statistique d'Addis-Abéba, de Yaoundé et d'Achimota (Ghana) aient expiré, une assistance régionale a été fournie pour leurs directeurs et leurs conférenciers, et les gouvernements bénéficiaires ont, de leur côté, prélevé des fonds des programmes par pays pour le financement de 15 à 20 bourses permettant à des étudiants de suivre des cours de 9 à 12 mois dans les centres. Des négociations sont en cours pour la prorogation de l'accord relatif au fonctionnement du Centre nord-africain de recherche et de formation démographique du Caire, qui venait à expiration à la fin de 1967.

196. Outre l'assistance financière des Nations Unies, le secrétariat a fourni une aide pour l'organisation et le financement de réunions sous-régionales sur la coopération économique en Afrique de l'est et de l'ouest (voir paragraphes 19 et 20 du présent rapport).

197. La Commission a bénéficié de généreuses contributions de la part de gouvernements ou de divers donateurs au titre d'accords bilatéraux. Cette assistance a été extrêmement utile aux Etats membres et elle a permis au secrétariat d'entreprendre d'autres projets prévus au programme de travail pour la période biennale.

Liste des conférences, réunions, cycles d'études  
et cours de formation organisés en 1967

Date	Réunion	Lieu
16-20 janvier	Conférence d'industriels et de financiers	Addis-Abéba
13-15 février	Huitième session de la Commission	Lagos
9-18 mars	* Stage de formation à l'administration du personnel des collectivités	Arusha/ Dar es-Salam
3-29 avril	* Stage de formation à l'autoconstruction assistée	Nairobi
11-29 avril	Deuxième cycle d'études sur les statistiques du travail en Afrique (en français)	Dakar
27 avril-4 mai	Conférence sous-régionale sur la coopération économique en Afrique de l'ouest	Accra
8-11 mai	Réunion du Comité du recrutement et de la formation du personnel	Lagos
8-27 mai	Deuxième cycle d'études sur les statistiques du travail en Afrique (en anglais)	Addis-Abéba
18 mai - 3 juillet	* Voyage d'études CEA/USAID sur l'aménagement des bassins fluviaux internationaux (Afrique de l'ouest)	Etats-Unis
19-30 juin	* Cours à l'intention des spécialistes en Organisation et Méthodes de la sous-région de l'Afrique de l'ouest	Achimota (Ghana)
17 juillet - 23 septembre	* Cours de formation intégré à l'intention des planificateurs de la main-d'oeuvre et des administrateurs des programmes nationaux de formation	Dakar
2-20 octobre	* CEA/OMM - Cours de formation à l'emploi des instruments hydrométéorologiques, à l'application et à la création d'un réseau hydro-météorologique en Afrique	Addis-Abéba
5 octobre - 1er novembre	* Cours mixte CEA/GATT sur le commerce extérieur et la politique commerciale (en anglais)	Lusaka
9-18 octobre	Conférence sur les réfugiés en Afrique, sous les auspices de la CEA, du UNHCR, de l'OUA et de la Fondation Dag Hammarskjold	Addis-Abéba
9-20 octobre	* Cycle d'études sur la planification et la gestion budgétaires (Afrique du centre)	Kinshasa

Date	Réunion	Lieu
16 octobre - 7 novembre	Réunion mixte CEA/Fondation allemande sur les problèmes et les méthodes de planification du développement agricole	Addis-Abéba
23-28 octobre	* Groupe de travail de la CEA sur le système révisé de comptabilité nationale des Nations Unies	Addis-Abéba
30 octobre - 7 novembre	* Cycle d'études CEA sur la coopération économique en Afrique de l'est (précédemment intitulé "Première réunion de la Commission économique intérimaire de la Communauté économique de l'Afrique de l'est")	Addis-Abéba
30 octobre - 10 novembre	Cinquième Conférence des statisticiens africains	Addis-Abéba
6 novembre - 2 décembre	* Cours mixte CEA/GATT sur le commerce extérieur et la politique commerciale (en français)	Dakar
19-28 novembre	* Stage d'initiation aux méthodes et aux pratiques de la formation en cours d'emploi (en français)	Bangui
21-24 novembre	Première réunion du Conseil des ministres intérimaire de la Communauté économique de l'Afrique de l'ouest	Dakar
4-15 décembre	Conférence des planificateurs africains (deuxième session)	Addis-Abéba

\* Les réunions marquées d'un astérisque sont financées par le BCT.

C. INSTITUT AFRICAÏN DE PLANIFICATION ECONOMIQUE ET DE DEVELOPPEMENT (IDEP)

Résumé des principales activités, 1966-1967<sup>1/</sup>

i) Formation

198. Conformément à son plan d'opération et à son programme de travail pour 1966-1967, l'Institut a poursuivi ses activités pendant la période considérée, à savoir le cours de neuf mois, le cours annuel spécialisé du Caire (cours régional), un cours sous-régional à Nairobi et un cours national au Nigéria. Le cours spécialisé du Caire était consacré à la planification agricole et celui de Nairobi à l'évaluation des projets.

ii) Recherche

199. Quelques travaux de recherche ont été entrepris au cours de la période.

- a) Un membre du corps enseignant a rédigé une Introduction à la programmation linéaire;
- b) Un consultant a été engagé pour diriger un projet de recherche sur les méthodes et moyens d'adaptation des structures financières aux besoins du développement (dans le cas du Sénégal);
- c) Un autre membre du personnel a effectué au milieu de mai un voyage sur le terrain, dans le cadre d'une étude sur la distribution sociale du revenu et le mécanisme du financement privé dans les entreprises du secteur moderne en République démocratique du Congo;
- d) Un chargé de cours a réalisé une étude sur les mesures à prendre pour combler l'écart éventuel entre les importations nécessaires et les exportations projetées, compte tenu des objectifs du deuxième plan quadriennal du Sénégal;
- e) Deux consultants ont été engagés pour rédiger deux documents pour la deuxième Conférence des planificateurs africains, qui a eu lieu du 4 au 16 décembre 1967 à Addis-Abéba.

200. A l'exception du manuel de programmation linéaire, ces projets de recherche étaient encore en cours d'exécution à la fin de la période considérée.

iii) Services consultatifs

201. Un membre du personnel de l'Institut a séjourné du 15 au 20 juillet à Monrovia (Libéria) à l'occasion d'une mission consultative auprès du Service de la planification et des affaires économiques, relative à la comptabilité nationale du Libéria. Le projet prévoit le passage de la comptabilité par secteur à une comptabilité nationale englobant l'ensemble de l'économie.

<sup>1/</sup> Voir le rapport du Conseil d'administration pour 1966-1967 (IDEP/RAP/DIR/892) ainsi que le rapport de la Conférence des planificateurs africains (deuxième session) (E/CN.14/407 - E/CN.14/CAP/40).

iv) Relations avec les universités et instituts de recherche africains

202. Le cycle d'études destiné aux professeurs et les cours d'été pour les étudiants en sciences sociales des universités africaines ont eu lieu respectivement en juillet et en août 1967. Ils avaient pour thème commun la planification du développement rural dans les pays africains et ont bénéficié d'une aide financière de l'USAID et du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne.

203. Ces cours d'été, auxquels 30 professeurs et 45 étudiants ont été invités, étaient dirigés par M. Lorenz Walg qui a été détaché auprès de l'Institut au titre d'un accord avec le Ministère de la coopération de la République fédérale d'Allemagne.

v) Participation du Directeur à la huitième session de la Commission

204. Le Directeur de l'IDEP, M. Mamoudou Touré, a représenté l'Institut à la huitième session de la Commission, en février 1967 à Lagos (Nigéria).

205. Aux termes d'une des résolutions adoptées à la session, relative à l'IDEP, le Président du Conseil d'administration et le Directeur avaient été priés d'organiser une tournée d'information auprès des gouvernements africains afin de leur exposer le programme de l'IDEP et de chercher ainsi à accroître les effectifs du cours de neuf mois. M. Touré ayant démissionné peu après la session, il ne lui a pas été possible d'effectuer cette mission, et une réorientation ultérieure de l'ensemble du programme de formation a rendu inutile une publicité supplémentaire pour le cours de neuf mois. Il semble peu probable à l'heure actuelle qu'une mission de cet ordre, si elle est approuvée par le Conseil d'administration, puisse avoir lieu avant le début de 1968. Le directeur par intérim a porté ces circonstances à la connaissance des Etats membres qui auraient pu s'attendre à voir la résolution mise en oeuvre.

vi) Démission du Directeur, M. Mamoudou Touré

206. A la fin de mars 1967, M. Mamoudou Touré a présenté sa démission du poste de Directeur, prenant effet le 20 avril 1967, pour accepter le poste de Directeur du service des affaires africaines au Fonds monétaire international. M. David Carney a été chargé des fonctions de Directeur à compter du 1er avril et a été nommé par la suite Directeur par intérim.

#### D. RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET D'AUTRES ORGANISATIONS.

207. Une coopération étroite avec les institutions spécialisées et d'autres organisations a été maintenue, grâce à la création de divisions ou de services mixtes au sein du secrétariat, à la nomination de fonctionnaires de liaison, à l'organisation de réunions conjointes, à la participation à des réunions d'intérêt commun, à la planification et à l'exécution en commun de projets et à la participation commune à des activités d'assistance technique, des projets du PNUD (Fonds spécial), etc.

##### Personnel commun

208. La coopération avec la FAO et l'UIT est régie par un accord spécial. Il existe au siège de la Commission une Division mixte CEA/FAO du développement agricole et un service mixte CEA/UIT des télécommunications. La CNUCED et l'UPU ont prêté à la Commission des membres de leur personnel. La FAO a fourni les services d'un fonctionnaire pour le groupe consultatif FAO/CEA sur le développement des industries forestières en Afrique, établi dans la Division de l'industrie et de l'habitat. La coopération avec le BIT, le FISE et le HCR s'est trouvée facilitée du fait que ces institutions ont ouvert à Addis-Abéba des bureaux, dont certains sont des bureaux régionaux, tandis que l'OMS a affecté un fonctionnaire de liaison au siège de la Commission.

##### Réunions régionales interinstitutions

209. Un élément nouveau qui mérite d'être noté est la coopération entre institutions à l'échelon régional. C'est ainsi que la première réunion entre les représentants régionaux en Afrique de la FAO, de l'OMS, du BIT et du FISE et le Secrétaire exécutif de la CEA a eu lieu à Accra du 28 au 30 juillet 1967 (voir rapport E/CN.14/404 et Corr. 1 et 2). L'ordre du jour comprenait les points suivants : organisation, documentation sur les activités passées et en cours entrant dans le cadre des programmes des diverses organisations, définition des domaines d'action concertée et de programmes coordonnés, coopération en matière de programmes bilatéraux, multilatéraux et nationaux, et système de consultations périodiques. Les participants sont parvenus à la conclusion que les organisations internationales exerçant leurs activités en Afrique sont à la disposition des gouvernements africains, qu'elles doivent travailler ensemble au progrès économique et social des populations du continent, et que, en conséquence, "toute rivalité et toute concurrence entre institutions ne peuvent que nuire à l'action et doivent être évitées". Il a été décidé qu'une autre réunion aurait lieu avant la neuvième session de la Commission.

210. Ayant à son programme un certain nombre de projets sur la jeunesse à l'échelon des pays et de la région, le secrétariat a pris l'initiative de créer un comité régional interinstitutions de la jeunesse. Ce comité a tenu au siège de la Commission à Addis-Abéba, le 10 novembre 1967, sa première réunion à laquelle assistaient des représentants du BIT, de l'OMS, de la

Division mixte CEA/FAO du développement agricole, de l'UNESCO, du FISE et de la Commission. Le secrétariat compte constituer en 1968 des comités analogues pour le développement rural et le développement des ressources humaines.

#### Réunions et projets conjoints

211. En 1967, la Commission et le BIT ont organisé en commun deux cycles d'études sur la statistique; la Commission et l'OMS un cours de formation à l'hydrométéorologie; la Commission et le GATT deux stages de formation sur la politique commerciale; la Commission, le HCR et l'OUA une conférence sur les réfugiés; la Commission et la Fédération allemande pour les pays en voie de développement un cycle d'études sur la planification agricole; la Commission et la United States Agency for International Development (USAID) un voyage d'études sur l'aménagement des bassins fluviaux; et la Commission, en collaboration avec l'IDEP, le BIT, l'UNESCO, la FAO, l'OMS, l'ONUDI et l'USAID un cours de formation à l'intention des planificateurs de la main-d'oeuvre et des administrateurs des programmes nationaux de formation. Des membres du secrétariat ont, d'autre part, collaboré avec l'IDEP et le Centre africain de formation et de recherches administratives pour le développement (CAFRAD) en participant à titre de conférenciers à des cours organisés par ces institutions.

#### Participation à des réunions

212. Le secrétariat a participé à plusieurs conférences et cycles d'études importants organisés dans le domaine de l'agriculture par d'autres organisations et a notamment rédigé des documents pour la quarante-et-unième session du Comité des produits de la FAO (Rome, 1-15 mars 1967), pour la huitième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient (Khartoum, février 1967), pour la conférence sur le bétail en Afrique convoquée par le Gouvernement du Kenya (Nairobi, mars 1967) et pour la Conférence technique de la FAO sur les pêches pour la sous-région de l'Afrique de l'ouest (Dakar, août 1967).

213. Le secrétariat a été représenté à un Cycle d'études de l'OIT sur les politiques de l'emploi en Afrique qui s'est tenu à Addis-Abéba du 27 novembre au 1er décembre 1967. Il a en outre participé aux réunions suivantes : Colloque international sur le développement industriel organisé par l'ONUDI à Athènes (29 novembre - 20 décembre 1967); Réunion d'experts représentant les pays utilisateurs des services d'enquête pour le développement et du programme de transferts de données d'expérience aux pays en voie de développement, organisée par l'OCDE à Paris en mars 1967; Conférence internationale sur l'exode des cerveaux (Lausanne, août 1967); Réunion des groupes de consultants constitués par l'Organisation des Nations Unies pour étudier le Programme de cinq ans du Secrétaire général sur la mise en valeur des ressources non agricoles; Cycle d'études interrégional sur l'utilisation de containers et d'autres méthodes unitaires pour l'acheminement du fret par les divers modes de transport (Londres, 1er-12 mars 1967); Réunion sur la coopération afro-asiatique en matière de transports maritimes (Le Caire, 8-12 mai 1967).

214. Sur l'invitation du Conseil national des services sociaux du Kenya, le secrétariat a participé à :

- a) Un Cycle d'études sur les services nationaux de protection sociale, tenu à Nairobi du 4 au 9 septembre 1967, où il a présenté un document sur "Le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le développement des services de protection sociale en Afrique". Les participants ont étudié notamment les tendances et les difficultés des organismes sociaux bénévoles et les incidences de leurs activités sur les programmes de développement du Kenya, ainsi que la participation future des organisations gouvernementales et non gouvernementales aux activités de protection sociale dans le pays;
- b) Un Cycle d'études est-africain sur les problèmes d'urbanisation, tenu à Nairobi du 26 novembre au 7 décembre 1967, où il a présenté deux documents sur "L'action sociale et l'urbanisation en Afrique" et "Les besoins et les possibilités de formation au service social en Afrique de l'est". Le Cycle d'études était le premier de ce genre organisé en Afrique par le Conseil international de l'action sociale. Les participants ont notamment recommandé une intensification de la coopération entre conseils nationaux de protection sociale, et étudié la question des services urbains de protection sociale;
- c) Un Cycle d'études sous-régional sur les besoins et les perspectives dans le domaine de la formation au service social (Makerere College, Kampala, 17-21 décembre 1967) [Projet 105 : Problèmes sociaux d'urbanisation et d'industrialisation].

215. En février 1967, la Commission a envoyé un représentant à la réunion du Comité de la recherche scientifique et technique (CRST) de l'OCAM tenue à Brazzaville. Ce représentant a soumis une note sur les perspectives de coopération internationale dans le domaine de l'application de la science et de la technique au développement africain. Dans ses résolutions, le Comité a indiqué que le CRST de l'OCAM tenait compte des propositions préliminaires de la Commission relatives au Plan d'action mondial de cinq ans des Nations Unies et désirait établir des relations avec elle en vue de la coopération indispensable dans ce domaine.

216. En avril 1967, le secrétariat a participé à la deuxième réunion du Conseil scientifique de l'Afrique, de l'Organisation de l'unité africaine, qui s'est tenue à Addis-Abéba. Les participants ont abordé notamment les problèmes concernant l'aide internationale et la coopération des pays africains pour l'avancement des sciences et de la technique.

217. La septième session de l'UNACAST a eu lieu à New York en mai 1967. Bien que la Commission n'ait pas pu s'y faire représenter directement, le secrétariat a soumis trois documents : "Compte rendu des travaux de la troisième réunion consultative entre le Groupe régional pour l'Afrique de l'UNACAST et le secrétariat de la CEA" (E/CN.14/394), "L'enseignement des sciences et des techniques en Afrique" (E/CN.14/398), et "Mise en valeur et gestion des ressources naturelles en Afrique" (NRT/WP/2).

218. La Commission était représentée à la septième session de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), qui a eu lieu à Moscou du 13 au 28 juin et où ont été adoptées des résolutions importantes pour le progrès de la normalisation dans les pays en voie de développement. Le secrétariat a engagé des consultations avec l'ISO et avec des institutions des Nations Unies et les Etats membres de la Commission au sujet de la mise en oeuvre de ces résolutions.

219. En juin 1967, la Commission a participé à la première réunion du Groupe d'experts sur les sciences et les techniques de la mer organisée au siège de l'OMS à Genève. Cette réunion était convoquée en exécution de la résolution 2172(XXI) de l'Assemblée générale sur les ressources de la mer, pour procéder à une enquête sur l'état actuel de la connaissance des ressources de la mer, autres que le poisson, au-delà du plateau continental et sur les techniques propres à leur exploitation. Le Groupe doit participer à la réalisation d'une étude complète qui doit être présentée par le Secrétaire général à une réunion ultérieure de l'Assemblée générale. Une deuxième réunion du Groupe d'experts est prévue en février 1968. Elle sera consacrée à la deuxième partie de la résolution, à savoir la formulation de propositions tendant à l'établissement d'un programme élargi de coopération internationale ainsi qu'à l'élaboration et l'expansion de programmes d'enseignement et de formation, dans le domaine des sciences de la mer. La Commission espère participer à cette seconde réunion.

220. Le secrétariat a également établi des relations avec la Commission océanographique intergouvernementale en vue de collaborer à des programmes destinés au développement et à l'expansion de services consacrés aux sciences et aux techniques de la mer dans la région africaine. A sa réunion d'octobre 1967, la COI a décidé d'établir, en coopération avec d'autres parties intéressées, un centre des sciences de la mer pour la sous-région de l'Afrique de l'ouest. La Commission se tient au courant de ces faits nouveaux et espère participer, dans ce domaine, à toutes les activités qui relèveraient de sa compétence.

221. La huitième session du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement (UNACAST) a eu lieu à Paris en novembre 1967; des points importants présentant un intérêt primordial pour la région africaine y ont été considérés. La Commission a participé à la réunion et a présenté des propositions sur l'ordre d'urgence à respecter pour l'expansion de l'enseignement des sciences, qui ont été acceptées et seront prises en considération dans la planification du secteur de l'enseignement des sciences du Plan d'action de cinq ans pour l'application de la science et de la technique. D'autres sujets importants ont été étudiés à la session : utilisation des ressources naturelles et activités régionales du Comité consultatif des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique au développement. La Commission a également participé au groupe de travail constitué pour définir les modalités de ces activités régionales. On espère que ces dispositions permettront d'accélérer l'application de la science et de la technique au développement de la région.

222. A la suite d'une offre présentée par le Gouvernement des Pays-Bas à la huitième session de la Commission d'accorder une assistance technique, par l'intermédiaire de son organisation de recherche appliquée (TNO), dans certains domaines de la recherche scientifique et technique, une mission néerlandaise est venue au siège de la Commission en avril 1967 pour discuter de la question. Les entretiens ont porté sur une quinzaine de projets choisis parmi les propositions relatives à un Plan d'action de cinq ans présentées à la Réunion consultative entre le Groupe régional pour l'Afrique de l'UNACAST et le secrétariat. La mission s'est ensuite rendue dans divers pays africains, dont le Kenya, l'Ouganda, la Zambie, la République démocratique du Congo et le Ghana, pour évaluer plus à fond les projets discutés. Des projets concrets font l'objet de négociations entre le Gouvernement néerlandais et ces pays.

#### Consultations et assistance entre secrétariats

223. Des représentants de la Commission, du PNUD, de la BAD et de la BIRD se sont réunis à Abidjan en février 1967 pour collaborer aux programmes de développement des transports, conformément à la résolution 182(VIII) de la Commission. La Commission, l'OUA et l'OACI ont poursuivi leurs consultations au sujet de la création d'une organisation africaine de l'aviation civile, en vue de suggérer aux gouvernements les formes de collaboration les plus efficaces. Des relations étroites ont été maintenues avec la CNUCED en ce qui concerne le développement du tourisme en Afrique et la participation des pays africains aux transports maritimes internationaux. Le secrétariat a tenu des consultations avec l'OIT, l'UNESCO et l'IDEP, en particulier pour s'efforcer de réaliser une meilleure coordination des programmes dans le domaine de la main-d'oeuvre et de la formation. A cet égard, une première réunion mixte CEA/UNESCO sur le personnel a eu lieu à Paris en mai et la prochaine est prévue pour 1968 à Addis-Abéba. L'UNESCO a fourni des services consultatifs à la Commission pour une enquête sur les besoins et les moyens de formation de la main-d'oeuvre dans l'industrie minière et les sciences géophysiques en général. Des consultations ont également été établies avec le secrétariat de l'OUA. Récemment, des représentants du PNUD, du BIT, de l'UNESCO, de la FAO et de l'OMS se sont joints au Sous-Comité de la Commission pour la formation. Des entretiens se sont poursuivis, en particulier avec le BIT, en vue de mesures concertées pour l'élaboration d'un programme d'action échelonné sur les trois prochaines années et visant à la création d'un organisme de planification de la main-d'oeuvre et de services connexes dans les Etats membres.

224. La première réunion mixte CEA/UNESCO du personnel, qui s'est tenue au siège de l'UNESCO à Paris du 17 au 20 mai 1967, avait pour objet de définir les bases d'une coopération entre l'UNESCO et la Commission dans des domaines d'intérêt commun, et de coordonner les programmes de travail des deux organisations. Les points suivants ont été abordés au cours de la réunion :

- i) Etude des besoins et des moyens de recherche et de formation scientifique en Afrique;

- ii) Plan d'action de cinq ans des Nations Unies pour la science et la technique;
- iii) Mise en oeuvre du Plan de Lagos.

Les programmes de travail de la Commission et de l'UNESCO dans les domaines de la science, la technique et l'éducation ont également été discutés et des mesures ont été arrêtées en vue de consultations futures et de la coordination des activités, notamment pour les questions de main-d'oeuvre dans le domaine de la mise en valeur des ressources hydrauliques et minérales. Un Groupe consultatif FAO/CEA sur le développement des industries forestières en Afrique a été constitué au cours du second semestre de 1967 au sein de la Section de l'industrie. Le Groupe, composé de deux spécialistes des aspects mécaniques et chimiques des industries forestières, est actuellement chargé de l'élaboration d'études préliminaires des possibilités de réalisation pour la sous-région de l'Afrique du centre. Les services consultatifs du Groupe sont à la disposition des gouvernements sur demande.

225. Le secrétariat s'est préoccupé de la pénurie quasi totale d'ingénieurs d'études pour la création et la conception des bureaux d'études et des services industriels nécessaires à la mise en oeuvre des plans de développement des pays africains. Il est, en conséquence, entré en pourparlers avec la Fondation allemande pour les pays en voie de développement afin de mettre au point une action concertée visant à pourvoir aux besoins de personnel essentiel dans ce domaine.

226. Le secrétariat s'efforce toujours d'établir des relations permanentes avec les organismes scientifiques nationaux et multinationaux établis dans les pays africains, ainsi qu'avec les universités africaines. Il s'est également maintenu en contact avec le Centre régional de science et de technologie pour l'Afrique de l'UNESCO (Nairobi), avec le Comité sur la science et la technique dans les pays en voie de développement du Conseil international des unions scientifiques, et avec les institutions spécialisées des Nations Unies intéressées à des domaines particuliers de l'application de la science et de la technique, telles que la FAO, l'OMS et l'OMM.

227. En ce qui concerne le programme de la Commission pour le développement du tourisme en Afrique, le secrétariat est resté en relations et a collaboré avec la CNUCED, l'UIOOT et l'Office inter-Etats du tourisme africain.

E. PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE DE PRIORITE POUR LA PERIODE BIENNALE  
1967-1968

228. A sa huitième session, la Commission a adopté un programme de travail et ordre de priorité pour la période biennale 1967-1968 (voir E/4354, partie V). Vers la fin de 1967, le secrétariat a déterminé le programme qu'il pourrait réaliser, compte tenu des ressources disponibles et de la mesure dans laquelle les gouvernements seraient disposés à agir (dans le domaine, notamment, de la coopération économique). Au cours de la période considérée, le secrétariat a fait une ventilation plus précise du programme de travail en projets et en sous-projets, indiquant en même temps le résultat final des activités entreprises. En outre, un système interne a été utilisé pour permettre une programmation serrée des projets à exécuter.

229. Parallèlement, le secrétariat a commencé d'établir les bases d'un programme de travail quinquennal pour la Commission qu'il espère pouvoir lui soumettre à la neuvième session.

230. On trouvera ci-dessous un état des projets compris dans le programme de travail et ordre de priorité pour 1967-1968, classés selon les catégories suivantes :

- a) Fusionnés
- b) Exécutés
- c) En cours
- d) Différés

Les renseignements sont groupés suivant les divisions du secrétariat responsables des divers projets.

a) Projets et sous-projets fusionnés avec d'autres projets et sous-projets

Division de la recherche et de la statistique

N° du projet

5 a)	Bulletin économique pour l'Afrique, vol. VII, N° 1	Fusionné avec le projet 5 b) Bulletin économique pour l'Afrique, vol. VII, N° 2
------	--	---

Division des ressources naturelles et des transports

26	Electrification rurale	Fusionnés avec 22 b)
29	Normalisation dans le domaine de l'énergie électrique	- Mesures tendant à favoriser l'exploitation à l'échelon des sous-régions et à celui de la région de toutes les formes d'énergie
30	Règles de sécurité dans le domaine de l'énergie électrique	

Explications des symboles portés en marge

- x : Indique que le projet est posté sur la liste des réunions.  
\* : Indique que le projet est financé ou doit l'être sur le Programme régional d'assistance technique.  
Les numéros des projets sont ceux du document E/4354, partie V.

b) Projets et sous-projets exécutés

Division de la recherche et de la statistique

N° du projet

- x 6 Conférence des planificateurs africains - tenue à Addis-Abéba du 4 au 15 décembre 1967.
- x 128 a) Cinquième Conférence des statisticiens africains - tenue à Addis-Abéba du 30 octobre au 10 novembre 1967.
- \* x 129 a) Groupe de travail sur la comptabilité nationale - tenu à Addis-Abéba du 23 au 28 octobre 1967.
- x 129 c) Cycle d'études CEA/BIT sur les budgets familiaux et l'indice des prix (en français) - tenu à Dakar du 11 au 29 avril 1967.
- x 129 d) Cycle d'études CEA/BIT sur les budgets familiaux et l'indice des prix (en anglais) - tenu à Addis-Abéba du 8 au 27 mai 1967.

Division du commerce et de la coopération économique

- x 8 a) Conférence sous-régionale sur la coopération économique en Afrique de l'ouest - tenue à Accra du 27 avril au 4 mai 1967.
- \* x 8 b) Première réunion de la Commission économique intérimaire de la Communauté économique de l'Afrique de l'est - tenue à Addis-Abéba du 30 octobre au 7 novembre 1967.
- \* x 8 c) Première réunion du Conseil des ministres intérimaire de la communauté économique de l'Afrique de l'ouest - tenue à Dakar du 27 novembre au 1er décembre 1967.
- \* x 13 a) 1) Cours mixte CEA/GATT sur le commerce extérieur et la politique commerciale (en anglais) - tenu à Lusaka du 5 novembre au 2 décembre 1967.
- \* x 13 a) 2) Cours mixte CEA/GATT sur le commerce extérieur et la politique commerciale (en français) - tenu à Dakar du 6 novembre au 2 décembre 1967.

Division du commerce et de la coopération économique (suite)

N° du projet

\* x 88 a) Cycle d'études sur la planification et la gestion budgétaires (Afrique du centre) - tenu à Kinshasa du 9 au 20 octobre 1967.

93 Association des banques centrales africaines.

Division de l'industrie et de l'habitat

x 20 a) Conférence des industriels et des financiers - tenue à Addis-Abéba du 16 au 20 janvier 1967.

\* x 114 c) 1) Stage de formation à l'autoconstruction assistée - tenu à Nairobi du 3 au 29 avril 1967.

Division des ressources naturelles et des transports

\* x 35 1) Voyage d'études sur l'aménagement des bassins fluviaux internationaux (Afrique de l'ouest) (1967) - les participants ont séjourné aux Etats-Unis du 1er juin au 3 juillet 1967.

\* x 38 CEA/OMS - Cours de formation à l'emploi des instruments hydro-météorologiques, à l'application des méthodes d'observation et à la création d'un réseau hydrométéorologique en Afrique - tenu à Addis-Abéba du 2 au 20 octobre 1967.

53 Cycle d'études sur les métaux et minéraux nouveaux - tenu à Addis-Abéba du 5 au 10 février 1968.

64 Problèmes de transit des pays africains sans accès à la mer.

Division du développement des ressources humaines

101 a) Répertoire des activités de protection sociale en Afrique.

101 f) Monographie sur le rôle des femmes en Afrique de l'est.

101 h) Etude d'un consultant sur la reconstruction sociale et le processus de modernisation en Afrique de l'ouest.

104 a) Conférence sur les aspects juridiques, économiques et sociaux du problème des réfugiés en Afrique.

\* x 117 a) 1) Cours à l'intention des planificateurs de la main-d'oeuvre et des administrateurs des programmes nationaux de formation (1967) - tenu à l'IDEP à Dakar du 18 juillet au 8 septembre 1967.

Division du développement des ressources humaines (suite)

N° du projet

- \* x 121 Cours sous-régionaux de formation à l'intention de spécialistes en Organisation et Méthodes - tenus à Achimota (Ghana) du 19 au 30 juin 1967.
- \* x 122 Stage d'initiation aux méthodes et aux pratiques de la formation en cours d'emploi (en français) - tenu à Bangui (République centrafricaine) du 21 au 30 novembre 1967.
- \* x 124 b) Stage de formation à l'administration du personnel des collectivités locales - tenu à Arusha et Dar es-Salam (Tanzanie) du 9 au 18 mars 1967.

Division mixte CEA/FAO du développement agricole

- x 7 a) Cycle d'études CEA/Fondation allemande sur la planification du secteur agricole en Afrique - tenu à Addis-Abéba du 16 octobre au 7 novembre 1967.

c) Projets et sous-projets en cours en 1967-1968

- i) Fonctions permanentes de la Commission - ne faisant pas l'objet de programmes à exécuter

Division de la recherche et de la statistique

- 1 Planification du développement et politique.
- 2 Projections pour l'Afrique.
- 4 Etudes économiques nationales (services consultatifs).
- 97 Etudes des niveaux, des tendances et des projections démographiques [à l'exception du 97 a) qui a fait l'objet d'un programme].
- 98 Formation de démographes [à l'exception de 98 a) qui a fait l'objet d'un programme].
- 127 Développement des statistiques et de la démographie en Afrique.
- 128 Coopération régionale pour la formation de personnel statistique [à l'exception de 128 a) et 128 b) qui ont fait l'objet d'un programme].
- 129 Elaboration de normes statistiques pour la région [à l'exception de 129 a) et 129 d) qui ont fait l'objet de programmes].

Division de la recherche et de la statistique (suite)

N° du projet

- 130 Rassemblement, distribution et échange de renseignements.
- 131 Coopération régionale pour le traitement de l'information statistique, les projections et les tendances pour l'Afrique.

Division du commerce et de la coopération économique

- 9 a) Etude annuelle du commerce extérieur.
- 9 b) Bulletin du commerce extérieur.
- 10 a) Perspectives d'augmentation des échanges entre pays africains.
- 10 g) Stabilisation des produits.
- 10 h) Barrières commerciales et groupements commerciaux.
- 12 a) Etude du financement relatif au commerce - le financement compensatoire.
- 12 b) Etude du financement relatif au commerce - le rôle des investissements privés et des crédits de fournisseurs.
- 12 c) Etude du financement relatif au commerce - aide internationale.
- 94 Problèmes de paiement.
- 96 Groupe de travail de la gestion monétaire et des paiements intra-africains.

Division de l'industrie et de l'habitat

- 15 a) Inventaire des industries africaines.
- 15 b) Mesures en faveur du développement industriel.
- 16 Mesures en faveur des institutions de développement industriel.
- 17 a) Etude sur les petites et moyennes industries.
- 17 b) Création de centres de promotion des petites industries.
- 18 Recherches industrielles et normalisation.
- 19 Formation aux métiers de l'industrie.
- 20 Cycles d'études et réunions [à l'exception de 20 a) et 20 b) qui ont fait l'objet d'un programme].

Division de l'industrie et de l'habitat (suite)

N° du projet

- 110 Réalisation et activités du développement dans le domaine de l'habitat, du bâtiment et de l'aménagement.
- 111 Planification, coordination, organisation et administration des services de recherche et de vulgarisation.
- 112 Développement de l'industrie des matériaux de construction à partir des matières premières d'origine locale.
- 113 Assistance aux Etats membres dans le domaine des méthodes et des procédures à suivre pour la documentation.

Division des ressources naturelles et des transports

- 22 a) Rassemblement et publication de renseignements relatifs à toutes les formes d'énergie.
- 31 Création et expansion d'un réseau hydrologique.
- 33 Aménagement des bassins fluviaux internationaux.
- 46 b) Susciter de la part des gouvernements un intérêt pour les travaux de topographie et de cartographie.
- 48 a) Rédaction d'un bulletin d'information cartographique.
- 48 b) Rédaction et diffusion du supplément annuel au Catalogue des cartes reçues par le Centre de documentation et de référence.
- 49 Rassemblement et diffusion de renseignements sur les minéraux et les industries extractives.
- 50 Levés géologiques nationaux.
- 57 Coopération régionale dans le domaine de la science et de la technique et de leur application au développement [à l'exception de 57 b) qui a fait l'objet d'un programme].
- 59 Liaisons internationales de transports en Afrique [à l'exception de 59 b) qui a fait l'objet d'un programme].
- 60 Interconnexions des réseaux ferroviaires africains.
- 61 Uniformisation des normes applicables aux routes et des systèmes de signalisation routière.
- 62 Développement de la recherche routière.

Division des ressources naturelles et des transports (suite)N° du projet

- 65 Développement des transports aériens.
- 67 Uniformisation et stabilisation des taux de fret maritime; développement du transport maritime [à l'exception de 67 a) qui a fait l'objet d'un programme].
- 69 Développement du tourisme dans les pays africains [à l'exception de 69 a) qui a fait l'objet d'un programme].
- 71 Programme commun CEA/UIT pour le développement des télécommunications en Afrique.

Division mixte CEA/FAO du développement agricole

- 78 Etude et analyse des progrès réalisés actuellement dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique.

Division du développement des ressources humaines

- 99 Rapport sur la situation sociale en Afrique.
- 100 Etudes socio-économiques sur les problèmes et les perspectives de développement rural.
- 101 Etudes sur l'organisation et l'administration des services de protection sociale [à l'exception de 101 e), f), h), j), k) et l) qui ont fait l'objet de programmes].
- 102 Formation en vue du service social [à l'exception de 102 a) qui a fait l'objet d'un programme].
- 103 Elimination de l'analphabétisme.
- 104 Année internationale des droits de l'homme [à l'exception de 104 a) - Conférence sur les aspects juridiques, économiques et sociaux du problème des réfugiés en Afrique - qui a fait l'objet d'un programme].
- 105 Problèmes sociaux d'urbanisation et d'industrialisation.

ii) Projets et sous-projets ayant fait l'objet de programmes à exécuter

Division de la recherche et de la statistique

N° du projet

- 3 i) a) Etude sur la situation économique de l'Afrique (Afrique du nord).
- 3 i) b) Etude sur la situation économique de l'Afrique (Afrique du centre)
- 3 i) c) Etude sur la situation économique de l'Afrique (Afrique de l'est)
- 3 ii) a) Etude annuelle de la situation économique de l'Afrique 1967.
- 3 ii) b) Etude annuelle de la situation économique de l'Afrique 1968.
- 5 b) Bulletin économique pour l'Afrique, vol. VII.
- 5 c) Bulletin économique pour l'Afrique, vol. VIII No.1.
- 5 d) Bulletin économique pour l'Afrique, vol. VIII No.2.
- 97 a) Cycle d'études sur l'application des statistiques et des études démographiques à la planification du développement.
- 98 a) Cycle d'études sur le recensement de la population et de l'habitation.
- 128 b) Groupe de travail sur les statistiques de la distribution du revenu.
- 129 b) Cycle d'études sur les méthodes de sondage.

Division du commerce et de la coopération économique

- 8 e) Réunion sous-régionale sur la coopération économique en Afrique du nord.
- 8 f) Réunion sous-régionale sur la coopération économique en Afrique du centre.
- 8 g) Réunion du Conseil des ministres intérimaire de la Communauté économique de l'Afrique de l'est.
- 8 h) Cycle d'études sur la coopération économique en Afrique de l'est.
- 10 b) Perspectives d'augmentation des échanges entre les pays africains et l'Europe.

Division du commerce et de la coopération économique (suite)

N° du projet

- 10 c) Perspectives d'augmentation des échanges entre les pays africains et l'Amérique du nord.
- 10 e) Perspectives d'augmentation des échanges entre les pays africains et l'Asie (y compris le Moyen-Orient).
- 13 a) 3) Cours mixte CEA/GATT sur le commerce extérieur et la politique commerciale (en français), 1968.
- 13 a) 4) Cours mixte CEA/GATT sur le commerce extérieur et la politique commerciale (en anglais), 1968.
- 92 Mobilisation de l'épargne nationale et son utilisation à des investissements productifs : rôle des institutions financières.

Division de l'industrie et de l'habitat

- 14 Harmonisation des programmes de développement industriel.
- 20 b) Conférence sur l'industrie et les finances, 1968.
- 114 a) Réunion d'experts sur les coûts de construction des maisons d'habitation.
- 114 c) 2) Troisième stage de formation à l'autoconstruction assistée.
- 114 d) Stage de formation pour entrepreneurs en bâtiment (Afrique de l'est).

Division des ressources naturelles et des transports

- 21 a) Groupe de travail des ressources naturelles.
- 22 b) 1) Réunion sur l'énergie électrique (Afrique du centre).
- 22 b) 2) Interconnexion sous haute tension des trois pays du Maghreb.
- 22 b) 3) Coopération du Katanga et de la Zambie pour la mise en valeur de l'énergie électrique.
- 22 b) 4) Exploitation du gaz méthane du lac Kivu.
- 22 b) 5) Interconnexion sous haute tension en Afrique de l'ouest.
- 22 b) 6) Coopération de l'Ouganda et du Kenya pour la mise en valeur de l'énergie électrique.

Division des ressources naturelles et des transports (suite)

N° du projet

- 24 Etude de la main-d'oeuvre dans le domaine de l'énergie.
- 34 Enquête sur la main-d'oeuvre dans le domaine des ressources hydrauliques.
- 35 2) Aménagement des bassins fluviaux - voyage d'études (Afrique de l'est), 1968.
- 36 Création en Afrique de l'est d'un institut de mise en valeur des ressources hydrauliques.
- 42 Centre de formation aux techniques des levés aériens.
- 51 Etude sur la main-d'oeuvre dans les domaines de la géologie et de la mise en valeur des ressources minérales.
- 52 Création de centres régionaux de mise en valeur des ressources minérales.
- 54 a) Etudes de certains accords internationaux relatifs à la prospection et à l'exploitation du pétrole et du gaz naturel.
- 57 b) Conférence de planification OMS/CEA sur le rôle des services météorologiques dans le développement économique en Afrique.
- 59 b) Création de groupes de travail intergouvernementaux pour étudier la possibilité de réaliser le réseau routier du bassin du Tchad.
- 67 a) Uniformisation et stabilisation des taux de fret maritime; développement du transport maritime - groupe de travail.
- 69 a) Etude du développement du tourisme en Afrique de l'est.

Division mixte CEA/FAC du développement agricole

- 72 a) Spécialisation et échanges agricoles intra-régionaux (Afrique du centre).
- 72 b) Spécialisation et échanges agricoles intra-régionaux (Afrique du nord).
- 73 Commercialisation des produits agricoles (Ethiopie).
- 75 Organisation et administration des services agricoles de l'Etat (vulgarisation agricole).
- 84 Elevage et industrie de la viande en Afrique de l'ouest.

Division du développement des ressources humaines

N° du projet

- 101 j) Reconstruction sociale et modernisation en Afrique du centre.
- 101 k) Les besoins sociaux et le rôle des femmes dans le développement économique et social en Afrique de l'ouest.
- 102 a) Cours sur les techniques de la vulgarisation rurale et du développement communautaire.
- 106 Réunion régionale sur l'emploi et la formation de la jeunesse.
- 101 l) Réunion régionale sur le rôle des femmes dans le développement national.
- 115 a) Identification et évaluation des besoins et des moyens de formation de main-d'oeuvre de niveau intermédiaire et établissement de rapports à ce sujet.
- 115 c) Groupe de travail de la main-d'oeuvre et de la formation.
- 116 a) Etablissement d'une liste des Africains en cours de formation ou ayant reçu une formation à l'étranger.
- 117 a) 2) Cours de formation intégré à l'intention des planificateurs de la main-d'oeuvre et des administrateurs des programmes nationaux de formation, 1968.
- 118 a) Marchés de l'Etat et des collectivités.
- 119 Création d'un corps commun de fonctionnaires africains.
- 120 Etude du système postal africain.
- 123 a) Cycle d'études sur la structure des administrations locales, 1968.
- 123 b) Voyage d'études relatif aux collectivités locales (en français), 1968.
- 124 a) Cycle d'études sur les méthodes et les règles à adopter pour améliorer l'administration du personnel.
- 125 Cycle d'études sur la gestion des entreprises publiques.

d) Projets et sous-projets différés, considérés comme impossibles à exécuter compte tenu des ressources disponibles pour la période biennale 1967-1968

Division de la recherche et de la statistique

- 1 a) Cycle d'études sur la préparation des projets en vue du financement.
- 7 Cycle d'études sur la planification de l'enseignement.

Division du commerce et de la coopération économique

N° du projet

- 8 Coopération économique sous-régionale [à l'exception de 8 a) à c) et de 8 e) à h) qui ont fait l'objet de programmes].
- 10 d) Perspectives d'augmentation des échanges entre l'Afrique et l'Australie.
- 10 f) Perspectives d'augmentation des échanges entre l'Afrique et l'Amérique latine.
- 11 Etude du commerce invisible.
- 13 a) Développement des échanges [à l'exception des stages de formation mixtes CEA/GATT qui ont fait l'objet des programmes 13 a) 1), 2), 3) et 4)].
- 87 Enquêtes fiscales et formation.
- 88 Enquêtes et formation en matière budgétaire [à l'exception de 88 a) qui a fait l'objet d'un programme].
- 89 Etudes, administration et formation en matière douanière.
- 90 Mesures économiques d'encouragement et législation en vue du développement industriel et des investissements d'équipement.
- 91 a) Problèmes de transit et de commerce frontalier en Afrique de l'ouest (questions financières).
- 91 b) Problèmes de transit et de commerce frontalier en Afrique de l'ouest (questions commerciales).
- 95 Processus d'inflation et de déflation dans les économies africaines.

Division des ressources naturelles et des transports

- 21 Institut chargé de l'inventaire et de la gestion des ressources naturelles [à l'exception de 21 a) qui a fait l'objet d'un programme].
- 22 b) Mesures tendant à favoriser l'exploitation à l'échelon des sous-régions et à celui de la région de toutes les formes d'énergie [à l'exception de 22 b) 1) à B) 6) qui ont fait l'objet de programmes].

Division des ressources naturelles et des transports (suite)

N° du projet

- 22 b) 7) Etudes préliminaires sur la fabrication, à l'échelon sous-régional, d'éléments d'appareils électriques.
- 23 a) Energie solaire.
- 23 b) Energie géothermique.
- 23 c) Exploitation des schistes bitumineux.
- 25 a) Cycle d'études sur l'évolution récente des méthodes de production d'électricité.
- 25 b) Groupe de travail sur les petites centrales électriques.
- 27 Financement des projets dans le domaine de l'énergie.
- 28 Le rendement de l'industrie productrice d'électricité, du point de vue de l'organisation et de l'exploitation.
- 32 Enquête sur les ressources et les besoins en eau.
- 37 Recherches dans les grandes zones écologiques.
- 39 Stage de formation au stockage de l'eau dans de petits réservoirs.
- 40 Conférence mixte CEA/OMS sur les maladies parasitaires et le développement économique.
- 41 Groupe d'étude de la planification des ressources hydrauliques.
- 43 a) Réunions multinationales en vue d'un accord sur l'emplacement, le statut et les instruments de centres de services spécialisés en cartographie.
- 43 b) Activités complémentaires relatives à la création des centres.
- 44 Centre complet de recherche sur les levés aériens.
- 45 a) Cycles d'études sur la topographie et la cartographie.
- 45 b) Cycle d'études sur le cadastre.
- 45 c) Cycle d'études sur les services cartographiques de base en vue de la mise en valeur des ressources.

Division des ressources naturelles et des transports (suite)

N° du projet

- 46 a) Réunion d'un groupe d'experts chargés d'examiner les programmes régionaux de topographie et de cartographie et de donner des avis à ce sujet.
- 47 Réunion d'experts de la cartographie thématique.
- 54 Cycle d'études sur la prospection du pétrole et du gaz naturel en Afrique/à l'exception de 54 a) qui a fait l'objet d'un programme/.
- 55 Cycle d'études sur les politiques et la législation minières.
- 56 Cycle d'études sur les méthodes modernes d'exploration et de prospection.
- 57 a) Conférence sur la formation théorique et pratique de dessinateurs industriels.
- 58 Conférence régionale sur l'application de la science et de la technique au développement.
- 59 a) Création de groupes de travail intergouvernementaux pour étudier la possibilité de réaliser certaines sections de l'axe routier ouest-africain, envisagé.
- 63 Cycle d'études sur les moyens de transport non classiques et leur utilisation en Afrique.
- 65 a) Organisation de compagnies aériennes sous-régionales.
- 66 Création d'une organisation de l'aviation civile africaine.
- 68 Création d'un institut africain des transports.
- 70 Elaboration et application des politiques relatives aux transports.

Division mixte CEA/FAO du développement agricole

- 74 Main-d'oeuvre et moyens de formation dans le domaine de l'agriculture.
- 75 Organisation et administration des services agricoles de l'Etat.
- 76 Mesures visant à accroître l'utilisation des engrais.
- 77 Action rurale.

Division mixte CEA/FAO du développement agricole (suite)

N° du projet

- 79 Sylviculture - production et commerce du bois et industries tributaires du bois.
- 80 Industries alimentaires et autres industries tributaires de l'agriculture.
- 81 Aspects économiques de certains intrants dans l'agriculture africaine.
- 82 Projets de développement agricole de grande envergure.
- 83 Régime foncier et réforme agraire.
- 85 La recherche agricole en Afrique.
- 86 Production de poisson et de produits à base de poisson.

Division du développement des ressources humaines

- 107 Problèmes sanitaires dus aux ouvrages d'irrigation et de conservation des eaux.
- 108 Problèmes sanitaires dus aux industries de transformation des aliments et lutte contre les maladies correspondantes.
- 109 Problèmes sanitaires dus au cysticerque bovin et mesures à prendre à cet égard.
- 115 b) Rapport sur l'étude des politiques et des méthodes de formation en Afrique.
- 126 Cycle d'études sur les dispositions législatives et réglementaires de la fonction publique.

Division de l'industrie et de l'habitat

- 114 b) Cours de formation à l'intention du personnel de maîtrise des échelons intermédiaires (par exemple, les conducteurs de travaux, etc.).
- 114 e) Cours de formation à l'intention des administrateurs des programmes de logement.

Programme provisoire des conférences, réunions,  
cycles d'études et stages de formation pour 1968

Date	Réunions	Lieu
5-10 février	*Cycle d'études sur les métaux et minéraux nouveaux	Addis-Abéba
25-27 mars	Conférence sur l'industrie et les finances	Addis-Abéba
2-4 avril	Réunion sous-régionale sur l'énergie en Afrique du centre	Brazzaville
22-30 avril	*Réunion d'experts sur les coûts de construction des maisons d'habitation	Addis-Abéba
29 avril - 10 mai	Comité des Nations Unies sur la planification du développement	Addis-Abéba
6 mai - 14 juin	*Stage de formation pour entrepreneurs en bâtiments (Afrique de l'est) (en collaboration avec l'UNESCO, le BIT et l'OMS)	Ethiopie Ouganda Tanzanie Malawi Kénya Zambie
21-30 mai	*Réunion régionale sur l'emploi des jeunes et le développement national	Niamey
3-14 juin	*Cycle d'études sur les méthodes de sondage	Addis-Abéba
17-29 juin	*Cycle d'études sur l'organisation et la conduite des recensements de la population et de l'habitation (anglais et français)	Addis-Abéba
20-28 juin	*Cycle d'études sur les méthodes et les règles à adopter pour améliorer l'administration du personnel (anglais et français)	Addis-Abéba
24 juin - 27 juillet	*Aménagement des bassins fluviaux - Voyage d'études aux Etats-Unis (pour les pays de l'Afrique de l'est)	Etats-Unis
8 juillet - 31 août	*Stage de formation pour administrateurs de programmes de formation et planificateurs de la main-d'oeuvre	Nairobi
27 juillet - 31 août	*Stage sous-régional de formation à la vulgarisation rurale et au développement communautaire (Afrique de l'est)	Nairobi

\* Projets de la première catégorie relevant du BCT.

Date	Réunions	Lieu
26 août - 4 septembre	*Cycle d'études sur la structure des administrations locales (anglais et français)	Addis-Abéba
3-13 septembre	Réunion régionale sur le rôle des femmes dans le développement national	Addis-Abéba
16-27 septembre	*Cycle d'études sur la gestion des entreprises publiques (anglais et français)	Tunis
16-28 septembre	Réunion sous-régionale sur la coopération économique : deuxième réunion du Conseil des Ministres intérimaire de la Communauté économique de l'Afrique de l'est	Lusaka
16-28 septembre	*Cycle d'études sur la coopération économique en Afrique de l'est	Lusaka
30 septembre 25 octobre	*Cours mixte CEA/GATT sur le commerce extérieur et la politique commerciale (français)	Kinshasa
14-25 octobre	Réunion multinationale pour la création de centres régionaux de formation à la photogrammétrie, à l'interprétation des photographies aériennes et aux levés géophysiques aériens	Addis-Abéba
28 octobre - 1er novembre	Groupe de travail de la main-d'oeuvre et de la formation	Addis-Abéba
4 -13 novembre	Cycle d'études sur l'application des statistiques et études démographiques à la planification du développement	Addis-Abéba
4 novembre - 2 décembre	*Cours mixte CEA/GATT sur le commerce extérieur et la politique commerciale (anglais)	Khartoum
2-7 décembre	Groupe de travail des ressources naturelles	Addis-Abéba
A fixer	Réunion sous-régionale sur la coopération économique en Afrique du nord	Tanger
A fixer	Réunion sous-régionale sur la coopération économique en Afrique du centre	Kinshasa
A fixer	Groupe de travail des transports (transports maritimes)	Addis-Abéba

\* Projets de la première catégorie relevant du BCT.

F. AMENDEMENTS AU MANDAT DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR  
L'AFRIQUE ET A SON REGLEMENT INTERIEUR

(Note du Secrétaire exécutif)

231. Le paragraphe 17 du mandat est libellé comme suit : "La Commission présentera au Conseil économique et social, une fois par an, un rapport complet sur son activité et ses projets, ainsi que sur ceux de tous organismes subsidiaires".

232. Ce paragraphe a dû être amendé lorsque la Commission a décidé, à sa septième session, de tenir ses sessions tous les deux ans. A sa trente-neuvième session, le Conseil économique et social, par sa résolution 1066(XXXIX), a pris bonne note de la décision et a prié la Commission (paragraphe 6 du dispositif) "de déterminer la procédure suivant laquelle ses rapports seront soumis au Conseil pour les années où la Commission ne se réunit pas en session plénière". En conséquence, la Commission a décidé à sa huitième session, conformément à la procédure indiquée au paragraphe 5 du dispositif de la résolution 1066(XXXIX) du Conseil, de recommander que celui-ci amende le paragraphe 17 du mandat en y ajoutant la phrase suivante :

"Pour les années au cours desquelles la Commission ne se réunit pas en session, le Secrétaire exécutif présentera au Conseil économique et social un rapport complet sur son activité et ses projets, ainsi que sur ceux de tous organismes subsidiaires, après approbation par le Président de la session considérée et communication aux Etats membres pour avis".

233. Le libellé du paragraphe 559 du dernier rapport annuel de la Commission présenté à la quarante-troisième session du Conseil (E/4354) n'est pas conforme à la décision effectivement prise et ne rend pas exactement l'intention du Conseil et de la Commission, qui est de maintenir le principe fondamental du rapport annuel au Conseil. Le texte du paragraphe 17 du mandat, dont le Conseil a recommandé l'amendement, sera le suivant :

"La Commission présentera au Conseil économique et social, une fois par an, un rapport complet sur son activité et ses projets ainsi que sur ceux de tous organismes subsidiaires. Pour les années au cours desquelles la Commission ne se réunit pas en session, le Secrétaire exécutif présentera au Conseil économique et social un rapport complet sur son activité et ses projets, ainsi que sur ceux de tous organismes subsidiaires, après approbation par le Président de la session considérée et communication aux Etats membres pour avis et toute modification nécessaire".

234. A sa quarante-troisième session, le Conseil économique et social a pris note du rapport annuel de la Commission (E/4354) par sa résolution 1248(XLIII), mais n'a pris aucune disposition particulière au sujet de l'amendement proposé du mandat.

235. De même, le libellé du paragraphe 558 du même rapport annuel au Conseil ne rend pas exactement la décision effectivement prise par la Commission d'amender l'article 69 du règlement intérieur parallèlement à l'amendement proposé du paragraphe 17 du mandat de la Commission (voir comptes rendus analytiques de la huitième session, E/CN.14/SR.136 (VIII), page 2). Le texte modifié de l'article 69 du règlement intérieur est le suivant :

"La Commission présentera au Conseil économique et social, une fois par an, un rapport complet sur son activité et ses projets ainsi que sur ceux de tous organismes subsidiaires. Pour les années au cours desquelles la Commission ne se réunit pas en session, le Secrétaire exécutif présentera au Conseil économique et social un rapport complet sur son activité et ses projets, ainsi que sur ceux de tous organismes subsidiaires après approbation par le Président de la session considérée et communication aux Etats membres pour avis et toute modification nécessaire".

-----